No. ______

THE TRVSTEES OF THE PVBLIC LIBRARY
OMNIVM LVX CIVIVM
OF THE CITY OF BOSTON
1852 · 1878

See narrow margin
on back

Glue back

Vol 3

4

Ms. f Fr. 160
(211) ~ (383)

Bureau du Mouvement des Troupes.

à Versailles le 4. Janvier 1782.

1782.

Langeron Papers [illegible] vol. III

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur m'écrire le 24. du mois dernier et l'état de situation qui y était joint du détachement du Bataillon Provincial d'Artois étant à bord du Cotter le Malin; le Roi approuve le parti que vous avez pris de faire relever ce détachement par les Troupes du Corps Royal de la Marine et de renvoyer à leur Bataillon les hommes qui se sont trouvés en état de le rejoindre.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

5444/4

M. le Ch.er de Langeron

(211)

A Versailles le 4. janvier 1782.

Les S.rs Godemay, Monsieur, chevaux-legers de la garde du Roy actuellement à Brest m'ayant écrit pour obtenir un passeport à l'effet de s'embarquer pour les Isles où des affaires de famille rendent leur présence nécessaire, je vous prie de les prévenir que leur demande étant étrangere à mon departement et concernant celui de la marine, je n'ai pû que faire passer à M.r Le M.is de Castries la lettre qu'ils m'ont écrite et m'en remettre à ce ministre de donner pour leur passage les ordres qu'il jugera convenables.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

M.r le C.te de Langeron, M.al de Camp, comm.t à Brest.

(212)

a Versailles le 9. Janv.r 1782.

Vous savés, Monsieur, que M. De Lappel Chef de Brigade au régiment de Toul du Corps Roïal de l'Artillerie n'avoit été désigné pour commander le détachement du régiment de Besançon qui s'étoit embarqué a Brest le mois dernier, que parcequ'il étoit sur les lieux, et qu'il ne se trouvoit pas de chef de Brigade de ce dernier régiment assés à portée pour pouvoir y être rendû à tems. la circonstance de la rentrée de l'Escadre avec laquelle il étoit parti permet aujourd'hui de rétablir l'ordre des choses à cet égard. Comme au défaut de M.rs De Santon, De Bonnay et de Tulles qui avoient été successivement nommés au commandement dont il s'agit, il étoit dévolû a M. de Senarmont le plus ancien des autres chefs de Brigade du régiment de Besançon, et que cet officier m'a témoigné qu'il étoit prêt à partir, je viens de proposer au Roi de le substituer a M. De Lappel qui, ainsi que vous l'aviés prévû, et que M. Le Ch.er De Lance me le mande, a tellement souffert depuis sa sortie de Brest, qu'il est constaté, qu'il est hors d'état de retourner en mer; Sa Majesté a aprouvé ce remplacement; je vous préviens en conséquence que j'adresse a M. de Senarmont

M. Le C.te D. Langeron.

ordre de se rendre dans ce port dans le cou[rant]
de ce mois. Il prendra à son arrivée les vôtres [pour]
son embarquement; je vous prie d'en instru[ire]
M. De Sappel afin qu'il puisse lui remettre
les détails, et renseignemens relatifs au
détachement. Ce dernier reprendra son existe[nce]
et son service, dans le régiment de Toul.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait
attachement, Monsieur, votre très humble et
obéissant serviteur.

[signature]

Bureau du Mouvement
des Troupes. A Versailles le 13e Janvier 1782.

Quoique ce ne soit pas, Monsieur, un service bien agréable pour les officiers et bas officiers qui sont employés à contenir en bonne discipline les Détachements de Volontaires destinés à compléter les Troupes de terre qui sont en Amérique, je suis cependant informé que le desir qu'a M. le Cte de La Marck d'être utile, dans cette circonstance, l'a porté à proposer fournir les officiers et bas officiers de son Régiment qui pourraient être nécessaires pour remplir cet objet, j'ai cru devoir vous en prévenir afin que vous puissiez disposer ceux dont vous aurez besoin, j'écris en conséquence à ce Mestre de Camp Commandant.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

P.S. M. le Cte de La Marck offre même répondre personnellement de la discipline de ces détachements, je vous prie d'informer ce sujet de la manière que vous jugerez la plus convenable.

M. le Cte de Langeron.

Bau du Mouvement
des Troupes

A Versailles le 14 Janvier 1782.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17. du mois dernier, par la quelle vous me faites part, que vous vous êtes occupé avec M. hector de ce qui restoit à embarquer tant pour les Colonies que pour l'expédition 2. A. Je vois par cette lettre que les effets destinés pour l'armée de M. Le Cte de Rochambeau, forment un total de 1300. tonnaux, je vous prie de me mander si ceux destinés pour les Régiments qui composent cette armée sont compris dans ce total. Je ne crois pas que nous ayons assés de tems pour remplacer les 240. hommes qui ont été tirés des Détachements destinés pour recruter cette armée, à la quelle, les 572. hommes restants suffiront pour la completter, les pertes n'ayant pas été considérables. Je vous ferai particulièrement connoître mes intentions sur la destination des officiers de santé, Boulangers &c. pris sur le Stanislas

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

M. Le Cte de Langeron.

(215)

A Versailles le 15. Janv.er 1782.

J'avois déja, Monsieur, adressé le 9. de ce mois a M. Le Ch.er de Lance un Etat des Effets et munitions d'artillerie pris sur sept des Bâtimens des deux Expéditions 2.A et IM. et au remplacement des quels il étoit autorisé de procéder. Mais le nombre de ces Bâtimens pris s'étant trouvé plus considérable, Je viens suivant les desirs de M. Le M.is de Castries, de constater la perte totale, d'après les Etats d'embarquement que vous m'aviés envoyé, et Je prens des mesures pour remplacer le tout. Il résulte du travail que Je fais passer a ce Directeur et dont il vous donnera communication, que la Majeure partie des Effets à remplacer aux deux Expéditions, poura être fournie de Brest même et des autres places de la Bretagne, et que quant a ceux que je suis dans la nécessité de tirer de quelques places de l'intérieur, tels que des

M. Le C.te de Langeron

fusils et des fers coulés, ces objets seront certainement rassemblés à Brest dans les derniers jours de fevrier prochain. Il sera même peut être possible a M. de Lance de n'être point dans le cas d'attendre — l'arrivée de ces derniers Effets. Il pourra — user de toutes les ressources que peuvent luy offrir a cet égard les places a proximité de Brest, sans crainte de les trop dégarnir puis qu'il en aura le remplacement assuré. Le Directeur au surplus, vous rendra compte de toutes ses opérations, a l'exécution des quelles Je ne suis que trop convaincu que vous concourrés avec le zèle distingué que vous montrés en toute occasion pour le serv. du Roy.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

[signature]

Bau. du Mouvement des Troupes

A Versailles le 16. Janvier 1782.

M. Le Cte de Maillé, Monsieur, me mande que le Détachement du Dépot de Saintonge cantonné à Vannes n'ayant point d'officier pour le commander, il y a attaché le S. Mabille Porte Drapeaux du Régiment de Forez, qu'il demande de faire rejoindre son corps. Si ce Détachement est réuni à ceux destinés a passer à l'armée de M. Le Cte de Rochambeau et que cet officier l'ait suivi, je vous prie de le renvoyer au Régiment de Forez et d'en prévenir M. Le Cte de Maillé

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

[signature]

M. Le Cte de Langeron

A Versailles le 18. Janvier 1782.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que d'après les dispositions dont je suis convenu avec M. le M.is de Castries, il va être expédié de Brest une frégatte pour l'Armée de Rochambeau; elle est destinée à y transporter le S.r Barrier qui vient d'être nommé pour aller remplir à cette armée les fonctions de grand Prevôt, ainsi que les ordres du Roy consignés dans différentes dépêches qui seront remises à cet Officier.

Je prends des mesures pour qu'il puisse être placé sur la même frégatte une somme de 7 à 800 mille livres ou moindre s'il y a trop de difficulté de faire rendre ces 800 m.# assés promptement à Brest pour ne pas retarder le départ de la frégatte; cette somme est à compte des 2 millions 800 m.# qui doivent y être embarqués au mois de Mars prochain. Je suis convenu aussi avec M. le M.is de Castries que l'on

M. le C.te de Laugeron

(212)

embarqueroit sur la même fregatte tout
ce qu'elle pourroit contenir d'effets
rassemblés à Brest pour l'Armée de M.
Rochambeau, qui devoient partir en ma[rs]
il écrit en conséquence à M. Hector avec
lequel je vous prie de vous concerter pour
remplir ces dispositions. Le S.r Bertier
recevra à cet égard les instructions
particulières que je charge M. de Rayneval
de lui donner, et prendra vos ordres
pour l'exécution de l'arrangement dont
il s'agit.

J'ai l'honneur d'être avec un sincère attachem[ent]
Monsieur, Votre très humble et très obéissan[t]
serviteur.

Castries

à Versailles Le 19. Jer 1782.

Pour vous mettre en état, Monsieur, de vous concerter avec le département de la Marine sur les mesures à prendre pour l'embarquement à Brest des Effets et munitions d'artillerie qui sont à remplacer aux deux Expéditions 2. A et I M. J'ay l'honneur de vous envoyer un Etat détaillé, tant des dits Effets que de leurs poids.

Je vous fais part en même tems que M. Le Mis de Castries me mande que les Bâtimens de transport qui étoient employés à ces deux Expéditions et qui étoient rentrés à L'Orient où dans les différens Ports, doivent se rendre tous à Brest, aussitôt qu'ils seront réparés, à l'exception du seul Navire L'abeille relaché à Bordeaux, sur le quel il n'y avoit point de Troupes, qui se trouve hors d'état de reprendre la mer,

M. Le Cte de Langeron

mais dont les Effets seront reversés sur un autre Navire ; au moyen dequoy tous ces Bâtimens reprendront leur première destination

Je suis avec un parfait attachement Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

[signature]

Artillerie

État des Effets et Munitions d'Artillerie des deux Expéditions. 2.A. et I.M. perdus sur divers Batimens du Convoi de M. de Guichen dont on fait le remplacement à Brest.

Designation des Effets			Expédition 2.A. Quantités d'Effets	Expédition 2.A. Poids	Expédition I.M. Quantités d'Effets	Expédition I.M. Poids	Poids Total des Effets des deux Expéditions
Bouches à feu	Canons de siège	de 24	2	10900	6	32,700	43600
		de 12	7	22,400			22,400
	Canons de bataille	de 12	"		4	7400	7400
		de 8	"		8	9760	9760
		de 4	1	600	10	6000	6600
	à la Rostaing	de 1	1	280			280
	Mortiers	de 12	2	3200			3200
		de 10	"		2	4400	4400
		de 8	"		2	1200	1200
	Obusiers	de 6	2	1160	4	2320	3480
			15	38540	36	63780	102,320
Fers Coulés	Boulets	de 24	120	2940	6000	147,000	149940
		de 12	2700	32400	228	2736	35,136
		de 8			530	4240	4240
		de 4	35,070	140,280	600	24000	164,280
		de 1	6000	6000			6000
	Bombes	de 12	334	48430	575	83375	131,805
		de 10			500	51000	51000
		de 8			1125	48375	48375
	Obus	de 6	1528	36672	800	19200	55872
	Grenades		2537	15222	4000	20000	35222
	Cartouches à balles de fer battu	de 12	490	9800	60	1200	11000
		de 8			90	1620	1620
		de 4	1505	24080	200	3200	27280
				315824		405946	721770
Armes de guerre	Fusils de soldat		5061	65793	4760	61880	127.773
	Mousquetons		472	5664			5664
	Pistolets		1000	4000			4000
	Sabres		500	4000			4000
				79457		61880	141,337

Désignation des Effets.			Expédition 2.A. Quantités d'Effets	Expédition 2.A. Poids	Expédition 1.M. Quantités d'Effets	Expédition 1.M. Poids	Poids Total des Effets des deux Expéditions
Munitions à Canon et à fusils	Gargousses de Serge	de 12.	3100	15500			15500
		de 4.	10200	20400			20400
	Sabots	de 12.	16344	8172			8172
		de 4.	6612	3306			3306
	Lamettes et Clouds à Sabot		15965	4000			4000
	Mesures à poudre		32	16			16
	Sacs à Charge		24	240			240
	Sacs à Etoupilles		24	120			120
	Sacs à Terre				10000	5000	5000
	Boîtes à lances		24	96			96
	Porte lances		48	48			48
	Rames de papier à gargousses				29	174	174
	Moules à balles		35	525			525
	Mèche				2000	2200	220
	Pierres à fusils		500,000	16,000			1600
	Plomb en balles				10000	10500	1050
	Poudre de guerre		109400	140,000			14000
				208423.		17874	226,29
Affûts Complets	à Canon de Siège	de 24.	2	5800	3	8700	1450
		de 12.	8	19200			1920
	à Canon de Bataille	de 12.			5	10750	1075
		de 8.			9	17550	1755
		de 4.	9	13500	12	16800	3030
	à Mortiers	de 12.	2	4600			460
		de 10.			2	4600	460
		de 8.					
	à Obusiers	de 6.	4	8000			800
				51100		58400	109,50
Outils	Pionniers	Pioches	1000	4250	1300	5525.	977
		Pelles rondes	2200	6600	780	2240	884
		Pelles quarrées	1300	5200	1320	5280	1048
	Tranchants	Haches	600	2400	100	400	280
		Serpes	400	800	400	800	160
				19250		14245.	334

Désignation des Effets			Expédition 2.A.		Expédition I.M.		Poids Total des Effets des deux Expéditions
			Quantités d'Effets	Poids.	Quantités d'Effets	Poids	
Voitures	Caissons	de 12			4	6400	6400
		de 8			8	12800	12800
		de 4			4	6400	6400
		d'Infanterie	4	6400	1	1600	8000
		à Outils			1	1600	1600
	Chariots à munition				6	9600	9600
	Chariots à Canon		2	3800	4	7600	11400
	Camions				2	2000	2000
	Trinqueballes				2	2400	2400
	Forge de Campagne				1	1500	1500
				10,200		51900	62100
Divers objets	Grande chèvre				1	650	650
	Chevrettes				4	200	200
	Paires de prolonge		20	200	50	500	700
	Paires de traits à Canon				50	500	500
	Cricks				4	280	280
	Plateformes et Heurtoirs				14	2800	2800
	Gîtes				42	4200	4200
	Leviers d'abatage				1	10	10
	Enclume				1	50	50
	Fers	Barres de fer			341	8525	8525
		Bottes de fer en Verge			24	4800	4800
		Acier			153 ℔	153	153
		Clous			145 ℔	145	145
	Coins de Mire		22	880			880
	Seaux		4	40			40
	Vis de pointage		16	64			64
	Écouvillons hampés		32	320			320
	Têtes d'Écouvillons		33	240			240
	Bricoles		96	960			960
	Leviers		24	192			192
	Flottes		40	20			20
	Esses		48	12			12
	Fourreaux de Bayonnettes		14000	3500			3500
				6128		22813	29241

Récapitulation du Poids des Effets des deux Expéditions.

Savoir

	2. A.	I.M
Bouches à feu	38,540	63780
Fers Coulés	315,824	405,94
Armes de Guerre	79,457	61,88
Munitions à Canon	208,423	17,87
Affuts	51,100	58,40
Outils	19250	14,24
Voitures	10,200	51.90
Divers objets	6428	22,81
	729,222	696,838
Encombrément	100000	100000
Totaux	829,222 où 414. Ton.x 1222.	796,838 où 398. Ton.x 8

Bureau du mouvement des Troupes

A Versailles le 20. Janvier 1782.

...n. hiver.

J'ai pris, Monsieur, les ordres du Roy d'après le travail que nous avons fait ensemble le 16. de ce mois, Sa Majesté a décidé

1°. Que les Officiers, Bas Officiers et Soldats que le Régiment de La Marck pourra fournir pour discipliner et contenir les détachements de Volontaires rentreront à leur Régiment lors du rembarquement.

2°. Qu'il sera donné du tabac à ces détachements pendant la traversée si la dépense n'en paroit considérable.

3°. Sa Majesté a bien voulu accorder une Gratiffication extraordinaire de six cent livres au S. Macplaigue Cadet Gentilhomme du Régt. de Cambresis qui alloit rejoindre ce Régiment à St. Domingue et qui a été grièvement blessé sur la Gabarre le Victor, Vous voudrez bien lui faire remettre cette somme sur les fonds qui sont à votre disposition.

4°. Conformément aux intentions de Sa Majesté j'adresse les ordres pour faire

M. Le Cte. de Langeron S.

élever les Srs. de Comarque, de Gaillet Capes. au Régiment de Beauce par deux Capes. en second, de Frauval nommé à la Lieutenance Colonelle du Régiment de Bourbon et de Boufola Capt. au Régiment de Piémont.

J'ay Écrit à M. Le Mis. de Castries sur les autres demandes relatives au Dépt. de la Marine qui sont comprises dans vos Mémoires des 10. et 16. de ce mois, j'attends ses réponses de ce Ministre pour vous informer des intentions de Sa Majesté sur ces différents objets.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

[signature]

A Versailles le 20. Janvier 1782.

J'ai l'honneur de vous prevenir, Monsieur, que le S. Barrier pr. Lieutenant de la Compagnie de la Connétablie, se rend à Brest pour passer à l'armée de M. le Cte. de Rochambeau, où il doit servir comme Prevot en remplacement du S. de Ronchamps qui vient d'être nommé Prevot General de la Maréch.ée à Bordeaux. Le S. Barrier est chargé du paquet que j'adresse à M. le Cte. de Rochambeau, contenant les graces que le Roi accorde à l'armée qu'il commande. Il a ordre de se présenter à vous, et je vous prie de vouloir bien favoriser son embarquement, dont M. le Cte. d'Hector sera prévenu par M. le Mis. de Castries.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le Cte. de Langeron

[F]evrier 1782

Remis a M. Baniel un gros paquet
en D.ue de M. de Segur
une Lettre timbrée 2.e
un paquet et plusieurs lettres de M.
de Sarsfield

(22)

Bureau du mouvement des Troupes

A Versailles le 24 janv.r 1782

L'intention du Roy, Monsieur, étant que les pertes du second Bataillon d'aquitaine et celles qu'ont éprouvé les détachements destinés à complettes le Régiment d'Austrasie soient remplacées, vous voudrez bien conformément à l'Etat cy joint incorporer dans le Rég.t d'aquitaine les 241. hommes désignés pour y entrer, et réunir tant à ce qui est rentré à Brest des détachements destinés pour Austrasie que aux 922. hommes qui étoient restés à l'orient les 251. hommes provenants des détachements dénommés sur ledit Etat. Au moyen de cette nouvelle disposition, les Recrues à faire passer à la Martinique ne seront au total que de 805 hommes au lieu de 1227. portées sur l'Etat que je vous ai adressé le 9. 8.bre, et celles à faire passer à la Guadeloupe de 110. hommes au lieu de 180. Vous observerez de conserver pour le Régiment de Champagne les hommes les plus beaux et autant que vous en pourrez juger les plus attachés au Régiment. Vous voudrez bien aussi adresser

M. le C.te de Langeron.

à M. Le Cte de Nartignac le Controle sig[né]
des 71. hommes que vous désignez p[our]
d'Entraspie. D'ailleurs on chacun des
détachements portes dans l'Etat cy join[t]
auroit, à l'instant de l'embarquement,
non complet, il seroit inutile de le remplac[er]
mais si des circonstances opéroient sur la
totalité destinée à chacun des Régimens
d'Aquitaine et d'Entraspie, un nombre
trop considérable, Sa Majesté approuve
que vous les remplaciez en prenant i[ci]
sur la portion des Isles d'ailleurs, des
qu'elle vous autorise à faire marcher lors[qu'il]
sera question de l'Embarquement les
322. hommes qui sont à L'Orient.

J'ai l'honneur d'être avec un très
parfait attachement, Monsieur, Votre
très humble et très obéissant serviteur

[signature]

P.S.

L'intention du Roy est que les hommes que
vous tirerez pour completter le Régiment d'En[traspie]
et le second Bataillon d'Aquitaine soient armés
Sa Majesté vous autorise à les faire fournir d[e]
ses Magasins à Brest./

État des détachements à faire passer dans le second Bataillon du Régiment d'Aquitaine, dans le Régiment d'Austrasie et à la Martinique savoir

Pour Aquitaine	Bassigny	90.	241.	492.	
	La Marine	100.			
	Anjou	41.			
	Viennois	10.			
Pour Austrasie	Champagne	71.	251.		
	Artois	50.			
	Languedoc	30.			
	Barrois	30.			
	Isle de France	70.			
Pour la Martinique	Champagne	70.	805.		915.
	~~Royal Comtois~~	75.			
	Walsh	250.			
	Dillon	150.			
	Artillerie	30.			
	Berwick	70.			
	Guyenne	30.			
	Rouergue	100.			
	Restés à Morlaix en l'embarquement de Mars 1780.				
	Rl. Comtois	15.			
	Dillon	15.			
Pour la Guadeloupe	Artillerie	30.	110.		
	Navarre	80.			

Extrait égal au dernier État de répartition adressé à M. le Cte. de Rochambeau le 9. 8bre. } 1407.

Na. les 322 hommes qui sont à L'orient, qui n'ont point étés embarqués, et qui devoient être incorporés dans le Régiment d'Austrasie doivent suivre leur destination ./.

Bureau du mouvement des Troupes

A Versailles le 26 Janvier 1782

J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur, un Mémoire que M. Le Mis. de Castries m'a fait passer par lequel le Régiment de La Marck fait différentes demandes sur lesquelles vous voudrez bien me mettre en état de donner des décisions, au moyen de ce que vous êtes autorisé à faire faire les remplacements indispensables aux Troupes qui étoient embarquées, je suis persuadé que vous avez occupez de ceux dont le Régiment de La Marck a besoin.

Vous trouverez aussi cy joint une Lettre par laquelle M. Le Cte. de La Marck demande que les effets qu'il fait passer au second Bataillon de son Régiment qui est en Amérique soient embarqués sur le Batiment où seront les Recrues qui sont destinées à completter ce second Bataillon. Cette demande me paroissant fondée vous voudrez bien y donner l'execution qui dépendra de vous.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur

Ségur

M. Le Cte. de Langeron

Bretagne

Artillerie
25 Janvier
1782

Dépot de Rennes

État des principeaux Effets d'Artillerie Existants a Rennes au 25 Janvier 1782.

Savoir

Pieces de Canon de fonte	De 24	25.
	De 16	12.
	De 8	8.
	De 4	7.
Mortiers de fonte	De 12 pouces á Chambre Cilindrique	6.
	De 10 pouces á Grande Charge	2.
	De 8 pouces	6.
Voitures	Chariots á Canon	37.
	idem a munition	19.
	Camions	11.
	forge de Campagne	1.
Engins a Lever	Chevre du dernier Model garnie de ses poulies	2.
	Echarpe garnie de ses poulies de Cuivre	2.
	Chevrette avec leurs leviers d'abbatage	4.
	Crick	2.
	Leviers de frêne	24.
	Cable de Chèvre de 16^T. de long	2.

Versailles le 29 janv.r 1782.

Je joins Monsieur a cette Lettre deux duplicata de Depeches de M. le C.te de Rochambeau pour lesquelles j'ay l'honneur de vous demander de choisir une occasion sure je vous prie de faire donner le meme soin a deux paquets adressés a M. le C.te de St Simon quil sera necessaire de faire partir separement et le plus promptement possible

J'ay l'honneur d'etre avec un parfait attachement, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

[illegible]

M. le C.te de Langeron

A Versailles le 29. 7.bre 1782.

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur, que M. le Ch.er du Chaffaut est destiné à aller prendre le Commandement d'une Compagnie dans le 2.e Bataillon du Régiment d'Auxonne du Corps Royal de l'Artillerie employé à l'Armée de Rochambeau; Je lui mande en conséquence de se rendre incessamment à Brest, pour son embarquement; J'écris à M. le M.is de Castries pour le prier d'y faire pourvoir, et je marque au Ch.er du Chaffaut de prendre vos ordres à ce sujet à son arrivée dans ce Port.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le C.te de Langeron M.al de Camp

20.

à Brest.

Versailles le 29 janv. 1782.

J'ay l'honneur de vous adresser, Monsieur, le Triplicata et quadruplicata d'une depeche à M. le C.te de Rochambeau pour le depart desquelles je vous prie de vouloir bien choisir deux occasions sures et differentes de celle qui portera le Duplicata de cette depeche que vous trouverés joint a une seconde lettre de moy.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur. Ségur

M. le C.te de Langeron

A Versailles le 20. Janvier 1782. J.

Vous aviez chargé, Monsieur, lors du dernier embarquement le S. de Lamprière Lieutenant au Corps Royal de l'artillerie destiné à aller joindre à la Martinique la Compagnie à laquelle il est attaché, de commander pendant la traversée seulement 200. volontaires des Régiments de la Marine et de Condé qui étoient embarqués ainsi que lui sur le Neptune; depuis la rentrée de ce bâtiment à Brest, le Commandant en votre absence a exigé de cet officier qu'il conduisit ces hommes à S.t Renan, et qu'il continuât de les surveiller conjointement avec le S. de Fabry Lieutenant en 1.er au Régiment d'infanterie de Monsieur; il a commencé par obéir, mais il me fait représenter que se trouvant dans ce Bourg outre le S. de Fabry plusieurs Officiers d'infanterie qui y résident et qui n'y ont aucunes Troupes à leurs ordres, ils sont d'autant plus dans le cas de remplir ce Service de préférence à lui, qu'il lui est absolument étranger, et que d'ailleurs sa Santé délabrée par les fatigues de la mer ne lui permet pas d'essuyer les travaux et les Courses qu'exige une pareille Commission; je ne peux que vous soumettre cette représentation, et m'en rapporter à vous sur les égards dont elle peut être susceptible.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, — Monsieur, votre très humble et très Obéissant serviteur.

Ségur

M. Le C.te de Langeron M.al de Camp

à Brest

A Versailles le 5. fevrier 1782.

J'ai reçû, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire au sujet du Chev. de Queyssac capitaine d'infanterie revenu depuis environ deux mois de l'amérique Septentrionale et qui demande à y retourner: le Roy l'a aprouvé, et j'Ecris à M. le Mis. de Castries pour qu'il veuille bien donner des Ordres pour son Embarquement.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait atachement, Monsieur, Votre très humble et très obeissant serviteur.

Ségur

2.

Le Cte. de Langeron.

Colonies

Copie de la lettre du Ministre
à M. Guillot le 6. février 1782.

Je vous prie, Monsieur, de donner les ordres nécessaires pour le passage aux frais du Roi des Officiers et autres employés désignés dans l'état cy dessous savoir.

M. Seguier de Terçon Capne. Comdt. Regt. d'Agenois
Stack de Rotte Capne. en 2e. du regt. de Walsh
Damonville
Desnots
Le Chr. de La Rosière } Sous lieutts. au Regt. de Viennois
de Doué
de Mauss.
Dubuc q de Marcussy } Sous lieuts. au Regt. d'Auxerrois
Pitard du Croiset
Le Chr. de Biolesse Sous lieuts. au Regt. d'Agenois
De Benesville Sous lieut. d'artillerie aux Isles du Vent

Vous ferez payer à ce dernier 2. mois d'avance à raison de 1800.# par an et 50.# pour table de Bord à chacun de ces sous lieutenants.

Les R. P. Celestin Collin
Urbain Brizard
Colomban Monjeolle } destinés pour les Isles de la Martinique

Et Cirille L'Eveque pour St Domingue

J'ai l'honneur d'être très parfaitement

Monsieur &c.ª Signé Castriet

P. S. le Ch.er de Querssas Capitaine d'Infanterie destiné pour l'Amérique Septentrionale armée de Rochambeau

Pour copie

[illegible]

Versailles le 6. fevrier 1782.

J'ai l'honneur de vous adresser Monsieur une Lettre que M. le M.al de Mouchy écrit à M. le C.te de Rochambeau et qu'il me prie de faire passer à sa destination, vous avez plus que personne les moyens d'y pourvoir, et je vous prie de l'envoyer par une occasion prompte et sûre.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

M. le C.te de Langeron

A Versailles le 9 fevrier 1782.

Le S. Stack de Crotto, Monsieur, Capitaine Commandant dans le Régiment de Walsh revenant Prisonnier d'angleterre, et étant à Paris sans aucuns moyens, Le Roy a bien voulu lui accorder une Gratiffication Extraordinaire de quatre Cens Livres pour se rendre à Brest: il expose qu'il a tout perdu, et il s'adressera à vous pour le dédomagement dont vous pourrés le juger susceptible.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

[signature]

Le Cte de Langeron.

A Versailles le 9. février 1782.

J'ai donné une atention particuliere, Monsieur, à ce qui concerne quelques officiers du Régiment de La Marck qui ne peuvent point se rembarquer, et ceux qui ne le veullent point: et j'en ai rendu compte au Roy: Si les Srs. de Falck Major, et Richard Capitaine des Grenadiers sont dans l'jmpossibilité absolue de suivre la destination du Régiment, Sa Majesté leur accordera des Pensions de Retraite, et d'après ce que vous me manderés, je mettrai sous ses yeux l'Etat de leurs Services:

jusqu'à ce que le Sort du S. de Falck ait été decidé, et qu'jl ait été remplacé, jl n'y a point d'jnconvénient à faire faire les fonctions de Major au S. de Nezot premier Capitaine et officier jntélligent: vous y autoriserés m. Le Cte de La Marck:

jl parait à propos de donner au S. Behr premier Lieutenant le tems de se rétablir de sa maladie; et s'jl guérit jl rejoindra le Régiment à la premiere occasion:

Les Srs. François de Wimpffen, Dro de Louvier

M. le Cte de Langeron.

Dossel, Capitaines en second, de Peyron Capitaine atachè, et Iblev premier Lieutenant qui ont don[né] leurs démissions, ne doivent s'atendre à aucuns traitemens: vous voudrés bien leur dire affirmativ[ement] au nom de sa majesté qu'ils n'en doivent point Esperer, et qu'ils ne pourront jamais obtenir de rentrer au service de sa majesté: vous voudrés bien aussi les prevenir de ne point se rendre à Mahon, parcequ'ils n'y seront point reçus parmi les troupes françoises: sa majesté est trop mécontente de leur conduite pour leur permettre la servir:

les apointemens de six cens Livres dont jouissoit S. de Peyron lui sont otés: vous voudrés bien le lui faire savoir:

l'intention du Roy est que vous remplaciés ces officiers par ceux qui doivent monter en grade suivant le mémoire de proposition que vous remettra m. Le Cte de La Marck, et que vous m'enverrés pour que je fasse faire les Expéditions nécessaires

J'ai l'honneur d'Etre avec un parfait atachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

[signature]

A Versailles le 9. février 1782.

M. Le Mis de Voisins en me désignant, Monsieur, les Officiers qui se sont offerts de bonne volonté pour passer aux emplois de Lieutenant en 1er, en 2d et en 3e qui sont vacans dans les Compagnies du Régiment de Besançon comprises dans l'embarquement de Brest, me marque qu'ils se sont en conséquence rendus dans ce Port d'après vos ordres; comme ils sont dans le cas d'être pourvus des lettres de passe confirmatives de ces échanges, j'ay l'honneur de vous adresser celles que j'ay fait expédier aux Srs Chrs des Brulys et Clovis destinés à remplir les Lieutenances en 2d et en 3e de la Compagnie de Bauderon, des Brulys qui remplace le Sr de Versia dans celle de Guiscard en qualité de Lieutenant en 1er, Perrin nouveau Lieutenant en 2d de celle de Fyard à la Place du Sr de Frédy, et Jacquinot désigné pour la Lieutenance en 3e du Sr Le Bon dans celle de Du Roüil; je vous prie de les leur faire remettre; vous aurez sans doute fait faire à ces Cinq Officiers avant leur embarquement l'avance ordinaire de trois mois sur leurs apointemens; elle a été autorisée tant par M. Le Mis de Castries que par moi pour les deux qui passent dans la Compagnie de Bauderon, mais comme il n'étoit pas question alors du remplacement des Srs de Versia, de Frédy et Le Bon par les Srs des Brulys, Perrin et Jacquinot, et que le payement de ceux cy n'a pû par conséquent être autorisé, j'en écris tant à M. Le Mis de Castries qu'à M. de Jorilly, afin qu'ils fassent mettre cet objet en regle.

Dans le cas au surplus, Monsieur, où les Srs de Versia et Le Bon seroient actuellement rentrés à Brest, vous voudrés bien les prévenir qu'ils passent, le premier dans la Compagnie de Bouvoust, et le second dans celle de Dujard.

Je suis avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

[signature]

M. Le Cte de Langeron Commandant

à Brest

Bureau du Mouvement de Troupes.

à Versailles le 9. février 1782.

Je vous préviens, Monsieur, que j'adresse une Route pour faire rendre d'Angers à Quimper 80. hommes du dépôt de Recrues du Régiment de Bourbonnais qui arriveront dans cette dernière ville le 9. du mois prochain, vous voudrez bien en conséquence donner vos ordres pour qu'ils soient incorporés dans le détachement de ce dépôt qui est déjà à Quimper et faire embarquer le tout ensemble pour l'Amérique Septentrionale. Les conducteurs de ce détachement doivent prendre vos ordres avant de retourner à Angers en rétrogradant sur la même Route.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le Mqs de Langeron.

Versailles, Le 16. février 1782.

J'ai reçu, Monsieur, la Lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 8. de ce mois, par laquelle je vois que vous pensés qu'il est indispensable que je demande à M. le Mis. de Castries des Navires pour porter en Amérique jusqu'à Concurrence de quatre mille Tonneaux: je ne pense point du tout qu'il soit nécessaire de former cette nouvelle demande.

En Effet, d'après l'évaluation qui a été faite tant du poids, que de l'encombrement des objets qui doivent être expédiés en mars prochain, tant pour l'armée de Sa Majesté, que pour les besoins particuliers des Régiments qui la composent, il a été jugé que 673. Tonneaux pourroient suffire pour ce transport.

Le poids et l'encombrement des Effets et Munitions d'artillerie qui doivent être embarqués pour la même destination, ont été évalués à 650. Tonneaux, ce qui fait en tout 1323. Tx.

M. Le Mis. de Castries a donné ordre de faire fournir 2630. Tonneaux, pour embarquer tout ce qui concerne l'armée de Rochambeau;

M. le Cte. de Langeron. à Brest,

il en reste donc 1307. pour l'embarquement des hommes de Recrüe que vous aurés à y faire passer; ce qui est plus que suffisant, puis que le nombre de ces hommes qui ne s'élève jusque à present qu'à 560, ainsi que vous me l'observés, pourra tout au plus être augmenté de 2 à 300, d'après les ordres que j'ai donnés aux officiers qui sont chargés des Dépôts de chaque régiment de forcer de Travail et de faire passer à Brest le plus de Recrües qu'il sera possible.

Si les individus, les Effets et les fonds destinés pour l'armée du Roy, ne peuvent pas employer la Totalité des 2630. Tonneaux que M. hector a ordre de vous fournir, il faudra remettre l'excédent à la disposition de la marine.

Quant aux Effets et Marchandises appartenans aux Etats-unis de l'amérique septentrionale; C'est à leur Ministre Plénipotentiaire à se procurer des Bâtimens pour les transporter à leur destination; Cela ne regarde ni le Département de la Marine, ni le mien. La Marine accordera seulement protection aux Navires que le Représentant des Etats-unis aura frétés; s'ils peuvent être prêts à partir en même tems que le Convoy que vous

Majesté se propose de faire expédier, vers la fin du mois de mars prochain, pour le Continent de l'Amérique Septentrionale. Du reste, toutes les opérations relatives au rassemblement et à l'Embarquement desdits Effets, se font par les ordres du Ministre des finances, et ne concernent en rien mon Département.

Lorsque le Représentant des États-unis aura fait rendre des navires à Brest, M. De Veimerange pourra faire passer des ordres au S. Bertier, Commissaire des Guerres, pour que l'Embarquement des Effets appartenans aux dits États se fasse avec promptitude et avec Soin; Mais je vous répète encore que ces dispositions qui sont étrangères à mon département, n'ont aucun rapport avec l'objet militaire dont vous êtes chargé, et que vous ne devés y apporter que les facilités qui pourroient vous être demandées pour le bien de la Cause commune.

Le S. Bertier recevra des ordres conformes à ce que j'ai l'honneur de vous marquer.

J'ai celui d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéiss.t Serviteur.

[signature]

B.au du Mouvement
des Troupes.

Versailles Le 18. Janvier 1782.

Je joins ici, Monsieur, Copie d'une lettre que j'ai reçue de M. Delasserre Commissaire des Guerres à Morlaix au Sujet de la Gabarre, Le Victor, qui a été reprise par le Corsaire américain, Le Sans peur; Il m'a paru nécessaire de vous, instruire du détail Contenu dans cette Lettre afin que vous puissiés donner en Conséquence Les ordres que vous jugerés Convenables.

J'ai L'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur Votre très humble et très obeissant serviteur.

[signature]

4.

M. Le Cte. De Langeron.

Copie de la Lettre de M. De Lassere à M Le Mis de Ségur Le 6 Janvier 1782
De Morlaix

Mgr

Le Capitaine Paul américain Commandant Le Corsaire Le Sans peur a fait La reprise sur les Cottes d'angleterre de la Gabarre Le Victor, Batiment français qui faisoit partie du Convoi de M. De Guichen et qui avoit été amariné par une frégatte anglaise. Cette Gabarre vient d'arriver au Bas de la rivierre, elle a a Bord Les volontaires de Blaisois, Normandie et Bourbon, au nombre de 135 hommes dont quatre sont Blessés, un La Jambe emportée, deux les Bras Cassés Et un autre Les deux mains déchirées. trois Soldats de Normandie ont été jettés à la mer étant morts à la Suitte de Leur Blessures.

M. De Mazelegue Cadet Gentilhomme du Régiment de Cambresis a été grievement Blessé d'un éclat de Bois il est même à craindre qu'on ne Soit obligé de lui Couper la Jambe — demain, C'est Le Sentiment du Chirurgien —

major de l'hopital qui vient de le visiter.

Je viens, Monseigneur, d'unir ces volontaires à ceux qui sont déja à Morlaix et j'ai fait porter à l'hopital ceux qui sont blessés.

Je ne dois pas vous laisser ignorer, d'après le rapport qui vient de m'être fait que ces hommes se sont permis des désordres incroyables depuis l'instant de la reprise de la Gabarre; j'ai usé néanmoins de la précaution d'envoyer un détachement armé pour les débarquer et fouiller en descendant à terre, afin de ne leur laisser que ce qui leur appartient réellement.

La Gabarre le Victor a été assez heureuse, faisant route pour les Cottes de France, de capturer un Brigantin Anglais chargé de Cuivre; il a été amariné par deux matelots et cinq caporaux volontaires; on attend d'un instant à l'autre son arrivée au bas de la Rivierre.

Je suis &c
Mgr

Signé Lasserre

Paris le 17 janv.^r 1782

Vous verrez, monsieur le comte,
par le contenu de la dépêche cy
jointe, ce qui a été réglé entre
le ministre de la guerre et de
la marine pour le prochain
départ d'une frégatte qui va
être envoyée à l'armée de
Rochambeau; on ne sera pas
embarassé pour le chargement des
effets qu'elle pourra contenir.
le seul point qui m'inquiétoit
étoit l'argent; j'ay lieu de
croire cependant, d'après ce qu'a dit
Mr de Sérilly, que malgré les
fonds consommés par la dernière
de l'armée navalle à Brest
il pourra y rassembler très
promptement 5 à 600 m.^tt
qu'il sera toujours fort avantageux
de faire parvenir par cette
voye; il y aura environ 1200 tonn

M. le Cte de Langeron.

127

en ce que M.r de Sévilly envoy
par le courrier d'aujourd'huy
lundi et de mercredi. cette
dernière est facile à embarqu
je suis faché monsieur le co
d'avoir aussi peu proffité d
séjour que vous avez fait
icy, mais il a été si peu
qu'à peine avez vous eu
tems de vous reconnoitre
vous rendez tellement util
que le service du Roy ne p
se passer de votre présence
et de vos soins.

soyés persuadé monsieur le com
que je n'oublierai pas les obli
qui vous interessent et que
si j'en suis cru m.r de Champ
aura la place d'ord.re en Breta
qui va vaquer par la translation
de m.r collot en Lorraine.

j'ay l'honneur d'être avec

inviolable et respectueux
attachement, Monsieur le Comte,
votre très humble et très
obéissant serviteur.

[illegible]

R.[au] du Mouvement
des Troupes

A Versailles le 20. 8bre 1782

J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 1.er de ce mois, l'Etat qui y étoit joint, je vais le faire passer à M. de Veymerange afin qu'il suive la retenue des objets qui ont été fournis à chacun des Régiments qui y sont désignés.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

M. le C.te de Langeron

Copie de la lettre écrite à M.r le M.is de Ségur, par M.r de Sérilly, en datte du 19. f.r 1782.

Monseigneur.

J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré hier par laquelle vous m'ordonnez de prendre les mesures les plus promptes pour faire passer à Brest une somme de Sept à huit cent mille livres, à compte de celle de 2,800,000.l qui doit y être rendüe dans le Courant de février.

Je n'ai pas perdu un instant, Monseigneur, pour chercher, en remplissant vos intentions, à éviter des frais de Voiture et une exportation d'espèces de la Capitale, qui par la suite pourroit gêner la circulation, J'ai en conséquence chargé le Trésorier de Bretagne de profiter de toutes les occasions de se procurer des fonds par des traites sur moi, et d'en faire passer successivement le montant à Brest, cette opération a déja eu lieu pour environ 300,000.l et se suivra jusqu'au moment où il faudra faire voiturer le surplus

d'icy, mais ces premiers fonds ont servi aux dépenses occasionnées par le débarquement de la flotte commandée par M.r de Guichen, et au payement de la solde des troupes de terre qui en faisoient partie, de sorte que je ne puis savoir au juste la quotité des fonds qui pourront se trouver à Brest au moment du départ de la fregatte; J'écris aujourd'huy au Trésorier de Rennes pour lui ordonner de presser ses remises à Brest; je mande en même temps au commis que j'ai dans cette dernière ville, de rassembler tous les fonds qu'il pourra, même par des emprunts qui seront remplacés sous très peu de jours par les envoys que je ferai successivement et je compte en outre pouvoir envoyer par les courriers d'aujourd'hui, de lundy et mercredy 7, dix ou douze mille louis en or; J'Espère monseigneur qu'avec ces précautions je serai assez heureux pour remplir vos intentions

Je suis &c.a —

Versailles 20 Jr 1782

— La Lettre dont j'ai l'honneur, Monsieur, de vous envoyer copie ci-jointe, vous instruira des mesures que prend le Trésorier général de la Guerre, pour rassembler sept à huit cent mille livres qui doivent être confiées à la flote commandée par M. le Cte de Guichen, et pour que cette Somme soit prête au moment du départ de la frégate qui doit en être chargée. —

J'ai l'honneur d'être, avec un parfait attachement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant Serviteur.

[signature]

M. le Cte de Langeron, Mal de Camp, Comm. à Brest

15.e, du Mouvement
des Troupes

n. Petiot

A Versailles le 20 8.bre 1782

Je vois, Monsieur, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4. de ce mois que M. le Cte de la Marck s'est contenté de quelques effets au remplacement de ceux du soldat qui ont souffert, d'une avance d'un mois de plus pour les officiers de son Régiment, et de 1200.^tt d'avance sur la masse Générale. je ne puis qu'aprouver le parti que vous avés pris de remplir les demandes de ce Mestre de Camp.

Je ne doute pas que vous ne fassiés le possible pour que les troupes soient plus à l'aise sur les Batiments et je m'en raporte absolument à vous sur cet objet, comme sur tous ceux dont vous êtes chargé.

Je vais donner des ordres aux Commandants des Régiments qui ont des Bataillons en france, pour qu'ils me fassent connoitre à l'avenir les effets qu'ils destinent à leurs Bataillons et qu'ils vous en instruisent ainsi que de l'Epoque de leur arrivée à Brest.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

[signature]

Le Cte de Langeron

A Versailles le 23. f.er 1782.

Le Roy aprouve, Monsieur, toutes les dispositions que vous avez faites relativement aux Troupes débarqués des Navires de transport la Syrenne et la fidelité qui, ayant éprouvé des avaries, n'ont pas pû suivre le Convoy de M. le C.te de Guichen, Sa Majesté aprouve aussi que vous ayez fait donner le ris a ces Troupes et Elle vous autorise également a faire jouir les officiers qui les Commandent du tiers en sus de leurs apointemens pendant le séjour qu'ils feront a terre en attendant leur rembarquement.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Castries

M. Le C.te de Langeron

A Versailles le 23 fevrier 1782.

Envoyé l'ordre de remboursement a M. de Cognon le 6 mars 1782

Le S. de La haye Lieutent. en 2eme de la Compagnie de Mineurs de Bouville actuellement à St. Servan ayant reçu, Monsieur, les ordres les plus exprès de se rendre sur le champ à Brest, pour se joindre au détachement de cette Compagnie qui a fait partie du dernier embarquement, les a exécutés le jour même de leur réception, mais comme cet officier de fortune n'avoit pas les ressources qu'exigeoit un voyage, et qu'il manquoit d'argent soit pour sa route, soit pour se pourvoir des effets dont il étoit indispensable qu'il se munit avant son départ. attendu qu'il étoit probable qu'il seroit embarqué en arrivant à Brest, M. Le Cte. de Chateigner instruit de sa position, a autorisé le S. de Cognon Commandant de la Compagnie à faire au S. de La haye une avance de 300.# sur l'argent en caisse apartenant à la Troupe, et le subdélégué de l'intendance lui a fait en outre fournir une voiture dont il avoit besoin tant pour le transport de ses effets, que parceque sa santé ne lui auroit pas permis d'aller à cheval; cette voiture sera payée d'après la taxe que M. l'Intendant réglera. quant à l'avance de 300.# remise au dit S. de La haye, le Roy aprouve qu'attendu la dépense extraordinaire à laquelle sa destination l'a obligé, cette somme lui soit passée en gratification sur les fonds qui sont à votre disposition; ainsi je vous prie d'en faire faire le remboursement à la caisse de la Compagnie de Bouville, en retirant le reçu qu'il y a laissé.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

33.

M. Le Cte. de Langeron Mal. de Camp

à Brest

Bau. du Mouvement des Troupes
m. [illegible]

A Versailles le 1.er mars 1782.

J'ai rendu compte au Roy, Monsieur, de la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 17. du mois dernier concernant M. de la Vergne Major du Régiment d'Infanterie d'Aquitaine, Sa Majesté a bien voulu accorder à cet officier une gratiffication extraordinaire de Douze cent livres pour le dédommager en partie des pertes qu'il a faites lorsque le navire sur lequel il étoit embarqué a été pris par les Anglois; La justice que Sa Majesté rend au mérite aux services de cet officier lui auroit même fait désirer de lui accorder un traitement plus avantageux si les circonstances actuelles avoient pu le permettre: je vous prie au surplus de le prévenir que l'intention de Sa Majesté est qu'il s'embarque avec le second convoy pour rejoindre le second Bataillon d'Aquitaine et de faire vos dispositions en conséquence.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur./.

Ségur

P.S. vous voudrés bien faire payer les 1200.# cydessus a M.r de la Vergne sur les fonds qui sont a votre disposition./.

Le C.te de Langeron

Bureau du mouvement des Troupes

A Versailles le 7. Mars 1782.

Le S. De Montgrand, Monsieur, Capne. au Régiment d'Infie. de Penthièvre, Commandant le détachement destiné à la Garnison des Vaisseaux, ayant reçu du Trésorier des Troupes des sommes plus considérables que celles qui lui revenoient pour la subsistance de son détachement, et se trouvant, par le Compte qu'il a rendu, devoir 1202.lt 1.s 3.d dont il ne peut justiffier de l'employ, et l'intention de Sa Majesté étant que cet officier soit mis en prison, jusqu'à ce qu'il ait justiffié de l'employ de cette somme, ou qu'il l'ait remboursée, et même payé les frais de sa capture, Vous voudrez bien faire mettre à exécution l'ordre cy joint de Sa Majesté et vous faire remettre les papiers. Vous voudrez bien aussi vous faire rendre compte par le Trésorier principal en Bretagne des sommes qu'il a payées à

M. le Cte. de Langeron.

cet officier depuis qu'il est dans cette Province et vérifier leur employ. Les États cy joints pour vous faciliter votre vérification je crois nécessaire de vous les faire passer. Vous m'adresserez le résultat de cette opération avec votre opinion sur la conduite de cet officier depuis qu'il est sous vos ordres.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

Bureau du mouvement
des Troupes

A Versailles le 7. Mars 1782.

Je vous remercie, Monsieur, des détails contenus dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 12. du mois dernier. Je suis faché des avaries qu'a éprouvé le Navire La fidélité puisqu'ils sont cause que 200. hommes du Régiment Royal Roussillon ne suivront pas les Bataillons dans ce moment. J'approuve d'avance ce que vous aurez fait pour les cantonner en attendant leur rembarquement.

Tout étant convenu entre nous relativement aux prisonniers qui rentreront, je m'en remets à mes précédentes Lettres, et je suis persuadé que ce que vous ferez sera dans la vüe du bien de la chose auquel ~~tend en toute~~ votre conduite, et la maniere dont vous remplissez les objets qui vous sont confiés, m'assure que je n'aurai que de nouveaux éloges à vous donner dans cette circonstance.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur

Ségur

M. le Cte. de Langeron.

Bureau du mouvement des Troupes

A Versailles le 7. Xbre 1782.

J'ay l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que j'adresse à M. Le Mis. De Broglie un ordre du Roi pour faire conduire à Brest le nommé Louis Gilles cy devant soldat au Régiment Dauphin Infie. faisant parti du détachement de bonne volonté qui en a été tiré pour complettier les Troupes qui sont aux Colonies, ce soldat ayant quitté son détachement sans permission à Auray le 18. 9bre dernier et étant retourné à Metz. Vous voudrez bien le faire garder en prison jusqu'à l'instant de son Embarquement et lui faire suivre la destination du détachement dont il faisoit parti.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. Le Cte. De Langeron

Bureau du mouvement des Troupes

A Versailles le 7. Mars 1782

J'ay reçu, Monsieur, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6. et 8. du mois dernier.

Par la premiere du 6. je vois qu'il vous est arrivé 189. prisonniers d'Angleterre dans le nombre desquels se sont trouvés 28. soldats du Régiment Royal Roussillon que vous avez équipés et rembarqués avec le second Bataillon et que la situation du surplus vous a déterminé à les garder pour la seconde expédition, ce que je ne puis qu'approuver ainsi que le parti que vous avez pris d'arrêter à Quimper le Régiment de Berwick.

Je vous remercie des détails contenus dans votre seconde du 6. et je recevray avec plaisir les comptes dont vous vous occupés.

Je vois par celle du 8. que 85. hommes de Dillon sont arrivés d'Angleterre et que vous les avez envoyés en cantonnement a Plondalmeseau, Je desirerois qu'ils passassent

M. le Cte de Langeron.

être réuni à la Compagnie de Chasseurs a laquelle il conviendra de les embarquer.

J'ai l'honneur d'être avec un parfa[it] attachement, Monsieur, Votre très hum[ble] et très obéissant serviteur

[signature]

...ravail du Mouvement des Troupes.

à Versailles le 12 Mars 1784.

J'ay reçu, monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4. de ce mois au sujet des dédommagements à donner aux officiers Suisses revenus d'Angleterre, je conçois, combien il serait à désirer que l'on pût avoir égard à vos representations sur cet objet; mais l'Etat actuel des finances du Roi, ne permet pas de pouvoir traiter ces officiers, comme vous le proposez, Sa Majesté a réglé, en conséquence qu'il serait accordé, au plus, à chaque Lieutenant Colonel 1200.# de gratification extraordinaire, 1000.# à chaque Major, 600.# à chaque Capitaine Commandant, 500.# à chaque Capitaine en second, 400.# à chaque Lieutenant en Premier et en second, et 300.# à chaque sous Lieutenant. Son intention est qu'il ne soit pas accordé au delà des sommes fixées cy-dessus, pour chaque grade.

Quant à M. de Lasègue, major du Régiment d'Aquitaine, je vous ai prévenu par ma lettre du 28. février

...M. le Cte de Langeron.

dernier, du traitement alloué à cet officier, et de la destination qu'il doit suivre.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Junot

Bureau du Mouvement des Troupes.

à Versailles le 16. mars 1782.

J'ay eu l'honneur de vous écrire, Monsieur, les 24. février dernier, et 12. du courant, relativement aux secours à donner aux officiers faits prisonniers, qui reviennent d'angleterre; pour ne vous laisser aucun doute à cet égard, je vous préviens que l'intention du Roi, est que vous suiviez exactement, les dispositions de ma dernière lettre, en observant que les gratifications qui y sont réglées ne doivent avoir lieu, que pour les officiers revenant des prisons d'angleterre, et qui ont perdu tous leurs équipages.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le Cte de Langeron

A Versailles le 18 Mars 1782.

J'ay l'honneur de vous informer, Monsieur, que je donne des ordres pour faire rendre incessamment à Brest les Srs Dandrony, Demeux et Crestin Lieutenans en 2d et 20. hommes du Régiment d'Auxonne du Corps Roïal de l'artillerie, destinés à s'embarquer dans ce port pour aller joindre le Bataillon de ce Régiment qui est à l'armée commandée par M. le Cte de Rochambeau, j'y envoie aussi deux Conducteurs de charrois les Srs Denis Lavaut et Guillot désignés pour aller servir en cette qualité dans l'équipage d'artillerie de cette même armée, j'en préviens M. le Mis de Castries afin qu'il autorise l'embarquement des uns et des autres auquel je vous prie de pourvoir de votre côté.

Les vingt hommes que je viens de vous annoncer, sont de la classe des Volontaires qui ont été jusqu'à présent destinés à recruter les Troupes servant en amérique, ainsi vous voudrés bien en usér à leur égard, comme il a été fait pour ceux qui les ont précédés, et leur faire fournir ainsi qu'aux autres les habillemens de mer dont ils seront dans le cas d'être pourvus avant leur embarquement. Ils arriveront à Brest avec les Srs Dandrony, Demeux et de Crestin.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

P. S. J'ai l'honneur de vous prévenir en outre, Monsieur, que le Chevr de Goudreville Capne en 2d.

M. le Cte de Langeron Mal de Camp

à Brest

destiné a aller prendre le Commandement du Détachem[ent]
de Mineurs qui sert à la Martinique, a ordre de se
rendre incessamment à Brest pour son embarquement.

A Versailles le 20. Mars 1782.

Le Ch.^er de Condé Lieutenant en 2.^d de la Compagnie de Canoniers de Guiscard, l'une de celles du Régiment de Besançon qui sont parties, Monsieur, avec l'escadre de M. Le Cte de Guichen étoit sur un des bâtimens qui se sont trouvés obligés de rentrer à Morlaix; cet officier ayant depuis abandonné son emploi, j'ay l'honneur de vous prévenir qu'il vient d'être remplacé par le Ch.^er Perrin Lieutenant en 2.^d au même Régiment; il est actuellement à L'Orient où je lui envoye ordre de se rendre à Morlaix pour se réunir à la Compagnie de Beaudesson qui étoit sur le même bâtiment que Le Ch.^er de Condé et qui attend le moment de se rembarquer; si cette compagnie étoit partie pour Brest à la réception de cet ordre, il ira la joindre dans ce Port.

Je suis avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. Le Cte de Langeron

à Brest

A Versailles le 24 mars 17[illegible]

L'Intention du Roy étant, Monsieur, de donner une Gratiffication Extraordinaire de Deux Cent Livres aud. Daw Soulieutenant dans le Régiment de Lamarck qui va s'Embarquer; je vous prie de la lui faire payer à Brest.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait atachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

[illegible]

M. le Cte de Langeron.

Bureau du mouvement des Troupes

A Versailles le 25. Mars 1782

J'ay l'honneur de vous adresser, Monsieur, un État des portés que le Régiment d'aquitaine annonce avoir faites sur les vaisseaux l'abondance et l'amitié Royale, vous voudrez bien me mander si les effets portés sur cet état ont été embarqués.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur

Ségur

M. Le Cte de Langeron.

au B. du Mouvement des troupes.

A Versailles le 25. Mars 1782.

M. le M.is de Castries, m'écrit Monsieur sur la nécessité d'ordonner aux officiers prisonniers en Angleterre de ne repasser en France qu'avec des soldats et sur les Batiments Parlementaires Cette disposition ne pouvant que produire l'avantage de maintenir pendant la traversée les soldats en bonne discipline et d'éviter les émeutes qui ont deja eu lieu, vous voudrez bien en Consequence prescrire a chacun des officiers tant des Corps qui s'embarqueront, qu'a ceux Commandants les Détachements formants la Garnison des vaisseaux et a ceux que vous chargerez du Commandement des Détachements de bonne volonté ou de recrües destinés a completter les troupes qui sont aux Colonies de ne repasser en France que sur des Batiments parlementaires et avec leur troupe.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Segur

M. le C.te de Langeron

B.au du Mouvement des Troupes

A Versailles le 25. Mai 1782

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15. de ce mois, par laquelle vous me faites part des raisons qui vous ont déterminées à ne point faire mettre à l'exécution l'ordre du Roy de faire constituer prisonnier à Brest le Sr de Montgrand, la prison de cette ville ne consistant que dans une seule chambre. Puisque vous pensez qu'il sera plus convenablement au Chateau de St Malo, je vous adresse en conséquence un nouvel ordre de Sa Majesté que vous voudrez bien mettre à exécution.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

M. le Cte de Langeron.

(25)

Bureau du mouvement
des Troupes

A Versailles le 25. mars 1782

J'ay l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que 30 hommes du Régiment de Dillon faisant partie du détachement de ce Régiment qui étoit embarqué sur l'Escadre de M. Le Cte. de Guichen se sont rendus du havre, ou ils ont été débarqués, à Lille. Le Roy ayant approuvé que ces Trente hommes restent à Lille, Je vous en donne avis afin que vous ne les compreniez pas dans le total de ce qui doit être embarqué.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur

Ségur

M. Le Cte. de Langeron.

(25)

Bureau du Mouvement des Troupes

A Versailles le 28 mars 1782.

J'ai reçu, Monsieur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20. de ce mois au sujet des six Détachemens de 250. hommes qui viennent de se rendre en Bretagne pour être employés à la garnison des Vaisseaux. Il n'a pas été possible de les composer comme il eût été à désirer à cause de l'absence des Semestriers et de la foiblesse où se trouvoient alors les Régimens qui les ont fournis; il étoit bien expliqué dans les ordres que j'ai adressés, que ces Détachemens ne devoient être tirés que des Compagnies de fusiliers; et d'après cela je suis étonné que le Régt. d'anjou ait pris sur les chasseurs comme sur les autres Compagnies de fusiliers pour former son Détachement. Le trop petit nombre de bas officiers qui existe dans quelques uns de ces Détachemens est sans doute un inconvénient, mais le Roi vous autorise à y suppléer en faisant, comme vous le proposez, quelques sergens postiches.

A l'égard de la proposition que vous faites

M. le Cte. de Langeron

de Charger le plus ancien Capitaine Comman
de chaque Détachement du détail et de la
comptabilité, et de prononcer qu'il ne doit
pas s'embarquer; il me semble que cette
disposition seroit désagréable pour les officiers
qui en seroient l'objet, puisqu'ils se trouveroi
privés par ce moyen des avantages que pe
leur procurer un service plus actif et plus
utile sur les Vaisseaux. D'après ces réflexi
je penserois qu'il pourroit être préférable de
désigner, au choix du Régt. un Lieutenant
ou un autre officier subalterne pour rempl
ce Détail, et qui seroit en excédent
du nombre nécessaire pour commander chaq
Détachement.

J'ai l'honneur d'être avec un parfai
attachement, Monsieur, Votre très
humble et très obéissant serviteur.

Signé

Bureau du mouvement
M. Crouzel

A Versailles le 25. Mars 1782.

Je pense, Monsieur, que vous vous occupez de l'embarquement des effets destinés à l'armée de M. Le Cte. de Rochambeau, il est nécessaire aussi de songer aux Recrües qui doivent avoir la même destination, et je suis persuadé que tous les objets relatifs à cette expédition n'éprouveront aucun retard de votre part. Vous voudrez bien avoir la plus grande attention à ce que tout soit préparé à l'instant de l'embarquement conformement aux intentions du Roy, que les Recrües soient réparées de tous points et pourvues des effets qui auroient été consommés pendant leur séjour en Bretagne, de manière que rien ne puisse arrêter le départ du Convoy. J'écris à M. Le Mis. de Castries pour qu'il presse l'armement des vaisseaux destinés à cette Expédition.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

Le Cte. de Langeron.

(211)

au
. du Mouvement
des Troupes

A Versailles le 25. Mars 1782.

Les Détachements destinés, Monsieur, à passer à l'armée de M. Le C.te de Rochambeau étant depuis quelques tems en Bretagne, et leur habillement pouvant être en mauvais état, vous voudrés bien vous faire rendre compte de leur Situation, ainsi que de celle de l'Equipement et ordonner les réparations et remplacements que vous jugerés nécessaires, vous voudrés bien aussi vous assurer que le sac de ces Soldats est complet, dans le cas où il ne le seroit pas, vous leur feriés fournir ce qui leur manqueroit, vous en userés de même pour les hommes qui viennent d'être tirés des Dépots pour être réunis aux anciens Détachements.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

le C.te de Langeron

(211)

à Versailles le 26. Mars 1782.

J'ai l'honneur de vous prevenir, Monsieur, que Mrs Les Duc de Lauzun, Comte de Segur, Prince de Broglie, et Vicomte de Vaudreuil doivent se rendre incessament à Brest, et que M. le Mis de Castries, a fait les dispositions nécessaires pour leur passage dans l'amerique Septentrionale, sur la fregatte la Gloire. J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le Cte de Langeron. à Brest

Bureau du Mouvement
des Troupes.

à Versailles le 30. mai 1782.

J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur, un Etat des officiers du Régiment de Walsh qui employés pour la garnison des vaisseaux, qui ont changé de grades, et que M. le C.te Edward Dillon demande, qu'on fasse réformer, je vous prie d'examiner cet Etat, et de me marquer votre avis, afin que je puisse donner des ordres en conséquence.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le C.te de Langeron.

A Versailles le 31. Mars 1782.

J'ay l'honneur de vous adresser Monsieur, la Copie d'une Lettre que je Reçois du nommé Jean Moles cy devant Canonier au Régiment de Grenoble du Corps Royal de l'artillerie Et l'un des hommes de bonne volonté de ce Régiment qui ont été destinés l'année derniere à aller recruter les détachemens de ce Corps servant en amerique; il paroît par son Exposé que s'étant trouvé dans le cas de rentrer à Brest depuis son Embarquement, les Suites des fatigues qu'il a éprouvées à la mer, l'ont retenu jusqu'à présent à l'hopital ou en subsistance dans le 1.er B.on du Reg.t de Toul dans le quel il desire d'être incorporé; Je ne peux que m'en raporter à Vous sur la demande qu'il fait à cet égard, et je vous prie en conséquence de vous en faire rendre compte afin d'en ordonner ensuite ainsi qu'il vous paroîtra convenable.

Je suis avec un parfait attachement Monsieur, Votre très humble et très obeissant serviteur./.

Segur

M. le C.te de Langeron M.al de Camp.

A Brest

7.

Bureau du Mouvement
de Tresson.

a Versailles le 2 avril 1782.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 25, et 27, du mois dernier, au sujet du détachement de 21. hommes du Régiment de Dillon que la frégatte L'Aigrette a débarqué à Brest-le Roi, j'aprouve le parti que vous avez pris d'éloigner, tout de suite, ces hommes des environs de Brest, en les envoyant à Dinan, comme il est sans doute très à propos, de ne pas les laisser séjourner longtems en Bretagne, je vous préviens que j'adresse, directement, une Route à Mr le Cte de Goyon, pour les faire rendre à la Citadelle de Lille, où ils joindront le second Bataillon de ce Régiment, je mande aussi à cet officier Général de faire déposer les armes de ce détachement dans le magazin de Dinan, et de le faire escorter par un Lieutenant de Grenadiers, un sergent, et deux Caporaux armés du Régiment de Royal Infanterie, les

M. le Cte de Langeron.

plus capables de bien remplir cette commission, cette escorte reviendra à Dinan, en rétrogradant sur la même route.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

[illegible]

au
. du Mouvement
des Troupes

A Versailles le 4. avril 1782.

M. le Mis de Castries m'informe, Monsieur, que dans le nombre des Prisonniers qui ont été ramenés en dernier lieu, d'Angleterre à Lorient, il se trouve 131. hommes de différents Régiments qui faisoient partie du premier convoi, et il demande qu'on les fasse aprocher de Brest, dans le cas où ils ne pourroient pas être embarqués à Lorient, quoique je ne doute point que vous n'ayés déja fait vos dispositions, tant pour l'embarquement de ces hommes que pour les faire passer à leurs destinations respectives, je crois cependant devoir vous prévenir de la proposition de M. le Mis de Castries à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

P. S. L'intention du Roy étant, Monsieur, que le N.^é Honoré René Marchand soldat du Dépot de Recrües du Régiment de Soissonnois soit congédié, je vous prie de lui expédier sur le champ un congé absolu que vous voudrés bien faire passer à M. le Mis de Voyer qui prent un interest particulier à cet homme, et de lui remettre un certificat en vertu du quel il puisse retourner dans sa famille. Dans le cas où ce soldat seroit déja à bord, vous voudriés bien

M. le Cte de Langeron

(267)

le faire débarquer. Si au contraire il étoit resté malade au dép
d'hennebon, il faudroit également le faire jouir de la grace
lui est accordée et pour laquelle sa famille doit remettre tro
cent livres au dépot des Recrües de ce Régiment à Bouchai

A Versailles le 4 avril 1781.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que le Roy a autorisé M. le Duc de Lauzun à mener avec lui dans l'Amérique septentrionale M. de Scheldon pour lui tenir lieu d'aide de camp, et que M. le M.is de Castries doit donner en conséquence les ordres nécessaires pour son passage.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Ségur

M. le Duc de Lauzun

(263)

Bureau du mouvement des Troupes

... hiver

A Versailles le 10 Aout 1782.

J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 5. de ce mois les deux Etats qui y étoient joints, Je vois par celui N.° 2. que vous avez vérifié, que, défalcation faite des effets que vous avez remplacé au second B.on du Regiment d'Aquitaine, ceux qui restent à remplacer montent à 14822.# 1.s Le prochain départ des Batiments qui doivent porter à leur destination les prisonniers de ce Bataillon revenus d'Angleterre, s'opposant à ce que le premier puisse remplir le déficit de ses approv.ts, vous voudrez bien lui fournir du Magasin de Brest ce qu'il sera possible d'en tirer, et pourvoir les Soldats des Effets qui étoient dans le havre sac et qui ont été pris. Vous en userez de même pour le second Bataillon de Royal Roussillon.

Si L'Escadre n'est pas partie à la réception de cette Lettre vous voudrez bien faire remettre 4700.# au Commandant du détachement d'Aquitaine pour remplacer pareille somme qui a été prise par les Anglois.

Je vous serai obligé, Monsieur, de

M. le C.te de Langeron ./.

m'adresser un Etat détaillé de tous les objets que vous aurez tiré du Magazin des Trenches dont vous aurez été dans le cas de vous pourvoir à prix d'argent, pour remplacer les pertes, du Régiment de la Marine des Bataillons de Royal Roussillon et d'Aquitaine, en distinguant les fournitures par Régiments, et en faisant l'évaluation tant de ce qui aura été remis à chacun qu de ce qui n'aura pas l'être pour completter le remplacement de leur pertes.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur

Lévis

Reg.t d'Aquitaine

État des effets qui n'ont pu être delivrés des magasins de Brest au 2.e Bataillon dont j'ay ordoné le remplacement en argent, conformement à la lettre du ministre en date du   avril, en representation des mêmes effets que le Reg.t a perdu le 12 Xbre. 1781.

Savoir

gillets de toile et autant de culotes du meme a 5.# 5.s	1575.#	
livres de fil pour l'habillement a 44.s	330.	
aunes de galon de laine pour marque distinction a 8.s	230	16
aunes de galon d'argent a 6.#	120	
douzaines de petits boutons a 6.s	210	
douzaines de gros boutons a 8.s	160	
paires de semeles a 28.s	756	
paires de souliers a 4.# 5.s	1619	5
livres de fil pour les chaussetes a 22.s	132	
cols noirs a 8.s	300	
culotes de tricot a 4.# 10.s	301	10.s
livres de savon a 14.s	756	
cocardes a 5.s	187	10.
	6678.#	1.s
gratification portée sur l'état envoyé à la cour evaluée a 10.# par homme en representation des memes effets qui leur ont été pris p.r 244 prisonniers rentrés	2440	
	9118.#	1.s

Reg.t d'aquitaine.

effets délivrés des magasins de Brest au 2e Bataillon du Reg.t d'aquitaine par ordre du ministre en datte du   avril en remplacement de ceux qui ont été pris le 12 Xbre 1780.

422 aunes drap blanc de Lodève.
415 aunes de tricot
765 aunes de cadis
762 aunes de toiles
50 aunes de drap jonquille
344 paires de bas de fil.
488 chemises blanches.
142 chapeaux.
20 aulnes de galon d'argent

Versailles le 11. avril 1782. —

Les S.rs O'Shiell, Monsieur, 1.er Lieutenant dans le Régiment de Walsh, et L'Espada de Maisonneuve, Sous lieutenant dans le 1.er Régiment de Chevaux Légers, ont obtenu des Congés; le premier pour aller à Saint Domingue et le second à L'Isle de France où leurs affaires les appellent. Rien ne s'oppose à ce qu'ils soient admis à s'embarquer à leurs frais, et que vous laissiez la même Liberté à tous officiers qui se présentera portant un Congé du Roy à cet Effet, ou l'avis que son Colonel en auroit reçu.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

M. le C.te de Langeron, Walsh. et Chev.x Légers 1.er Reg.

(276)

Mon General,

je me suis presenté chez vous pour vous remettre tous mes papiers que vous avés vu hier, mais mis au net, et en meme temps avoir l'honneur de prendre congé de vous, l'on m'a signifié le soir d'aller coucher abord, je vous prie General, d'ecrire a Mr. le Vicomte et de l'engager a ne pas perdre la bonne idée qu'il a toujours eû de moy et de me conserver ses bontés dont je ne me suis point rendu indigne: je vous demande la continuation des votres j'avais cherché a la meriter et dans tous les temps serai toujours tres empressé de vous donner des marques du respectueux attachement avec Lequel j'ay l'honneur d'estre

Mon General

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

Le chr. Dubut

Brest Le 16. avril 1782

à Versailles le 19. Avril 1782.

M. de Beville, Monsieur, Marechal Général des Logis de l'armée commandée par M. le C.te de Rochambeau a demandé qu'il lui fût envoyé quatre Guides, et il a observé qu'il étoit essentiel qu'ils parlassent bien l'anglois, passablement le François, et qu'ils fussent jeunes, sobres, actifs et intelligens. J'ai en conséquence prié M. le Duc d'Ayen Inspecteur du Régiment de Berwick de faire chercher dans ce Corps quatre sujets qui réunissent ces qualités, ou qui en possèdent du moins une partie. Il vient de m'adresser l'Etat des quatre hommes qui ont été choisis, et que vous trouverés ci-joint. Je vous prie de leur faire enjoindre de se rendre incessamment à Brest, s'ils n'y ont pas déja été envoyés par le Commandant du Régiment, et d'examiner s'ils sont propres à remplir les fonctions qui leur sont destinées. Si vous jugés qu'il n'y ait nul inconvenient à confirmer le choix qui en a été fait, sur l'avis que vous voudrés bien m'en donner, je prierai M. le M.is de Castries de leur procurer leur passage sur le premier Batiment que Sa Majesté

M. le C.te de Langeron — à Brest

envoyés dans l'amerique septentrionale. ....

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement

Monsieur, votre très humble et très

obéissant serviteur. —

Seguier

Versailles le 20 avril 1782

je suis assuré, Monsieur, qu'il vous paroitra, comme a moi, utile au service du Roy de faire surveiller le plus qu'il sera possible les recrues envoyées a l'armée de Rochambeau on pourroit charger de ce soin M. le Prince de Broglie et mon fils et je vous prie de leur donner en consequence les instructions qui pourront les mettre a même de maintenir les recrues en bonne discipline.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur votre très humble et très obeissant serviteur

[illegible]

M. le Cte de Langeron.

(273)

Bureau du Mouvement
des Troupes.

à Versailles le 20. août 1782.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10. de ce mois, en me renvoyant l'Etat des officiers du Régiment Blaisois, qui ont changé de grade depuis qu'ils sont employés au service des vaisseaux, et qui sont dans le cas d'être relevés; je mande en conséquence à M. le Colonel Dillon, de faire partir sans délay les quatre officiers qui doivent les remplacer, dans le détachement employé sous vos ordres. J'observe aussi à ce Colonel de substituer au S. de Genibral Capitaine Commandant, le Capitaine en second, le premier à marcher, pour relever le S. le Chartreux, en la même qualité de Capitaine en second dans ce Détachement et le faire partir avec les autres.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le Mis de Langeron

A Versailles le 23. avril 1782.

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur, que sur le compte que j'ai rendu au Roy des services et de la position du S.r Bamonville Lieutenant en second dans le Régiment de Viennois détaché à la Martinique, Sa Majesté a bien voulu lui accorder une Gratif.on Extraordinaire de quatre cent livres, pour le mettre en état d'aller rejoindre son Régiment; je vous prie de vouloir bien l'en prévenir. J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

C.te de Langeron, M.al de camp command.t à Brest

A Versailles le 24 Avril 1782.

J'ay reçu, Monsieur, la Lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 10. de ce mois au Sujet du nommé Jean Molés Cy devant canonier au Régiment d'artillerie de Grenoble et l'un des hommes de bonne Volonté de ce Régiment qui ont été destinés l'année derniere à aller recruter les Détachemens du Corps Roïal servant en amerique. d'après la connoissance que Vous avés prise de la Situation de cet homme et de l'Impossibilité dans laquelle il est de soutenir la mer, Le Roi aprouve que Vous l'aïés fait d'abord admettre en subsistance et ensuite Incorporer dans le 1.er B.on du Régt. de Toul, mais il faudra, ainsy que Vous l'observés, que ce Bataillon en tienne Compte à la premiere occasion où il sera dans le cas de fournir des Volontaires pour les Colonies.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obeissant serviteur.

Ségur

M. le C.te de Langeron M.al de Camp

à Brest

(276)

Bau. du Mouvement des Troupes

A Versailles le 28. Avril 1782.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 5. de ce mois par la quelle vous me faites part que vous aviez prévenu, ce que je vous prescrivois par ma dépêche du 25. mars dernier rélativement au départ d'angleterre des prisonniers. J'adresse copie de votre lettre à M. le Mis. de Castries en lui demandant de donner des ordres en conséquence des observations qu'elle contient. Vous verrez par la Copie cy jointe de celle que ce Ministre m'a écritte le 14. Courant qu'il en a donné pour qu'il soit écrit aux Commissaires de la Cour de Londres chargés de l'Echange des prisonniers conformément à ce que je vous ai mandé.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

Le Cte. de Langeron

Copie de la lettre écritte a M. Le Mis. de Segur par M. Le Mis. de Castries le 14. avril 1782.

J'ay reçu Monsieur avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 25. du mois dernier la Copie de celle que vous avez bien voulu adresser le même jour à M. Le Cte. de Langeron pour lui prescrire les dispositions que je vous avois prié de faire par ma dépêche du 2. du même mois, relativement au retour en france des officiers qui peuvent être faits prisonniers et conduits en angleterre soit avec leurs Troupes soit avec des détachements dont le Commandement peut leur être confié. J'ay donné des ordres pour qu'il soit écrit aux Commissaires de la Cour de Londres chargés de l'échange des prisonniers conformement aux dispositions que vous avez bien voulu adopter.

J'ay &c. signé Castries. /.

Mémoire

~~Le Cte de Langeron~~

Depuis que La Cour a Pris Le parti d'Envoyer a Brest des detachem.ts tirés des differents Regiments pour fournir aux Garnisons des Vaisseaux j'ay reconnu qu'il etoit tres difficile d'entretenir L'habillement de ces hommes qu'il est indispensable de reparer Lorsque les Vaisseaux rentrent dans le port quelquefois après une Campagne de 18. mois, avant qu'on ait écrit aux Regiments, qu'ils aient pu trouver les Moyens de faire passer L'habillement en quoi il lui arrive souvent les detachem.ts sont repartis, Le Soldat point Vêtu souffre prodigieusem.t surtout dans L'arrière saison dans un Climat excessivement humide; Les Regts envoyent ils les effets necessaires a la Confection de L'habillement sans etre fourni le peu de tailleurs qu'a chaque detachement empeche de le faire. Le Soldat est toujours en Souffrance et les transports n'en ont pas moins obéré La Masse Generale: pour les besoins les plus urgents on achepte a un prix exorbitant chez les marchands de Brest lesquels sont de peu de ressource Enfin il arrive que des detachem.ts repartent pour l'amerique sans etre reparé. Ces inconvenients est trop important au Service du Roy et a la Conservation de ses troupes pour ne pas etre mis sous les yeux de M. Le M.is de Ségur

~~pour y remedier~~

J'ay l'honneur de luy proposer d'avoir a Brest un magasin de tout ce qui est necessaire a l'habillem.t des troupes en draps, tricot, estamette, toile, chemises faittes bas de fil, et surtout de bons souliers ceux de Brest etant chers et tres Mauvais, chapeaux &c. a l'arrivée des detachem.ts on travailleroit sur le champ aux reparations; Le Commissaire Envoyeroit a chaque Corps L'etat des Livraisons et les prix qui seroit remboursé par la masse Generale, ce ne seroit qu'une avance que le Roy feroit, et a la paix il feroit prendre aux Regts ce qui resteroit en magasin, le moyen me paroissant le plus oeconomique et le plus sur pour l'entretien des troupes qui me sont confiés Je desire que M. le M.is de Ségur y donne son approbation et en ce cas

Le Vizir [illegible] Mercé de faire [illegible] fournir a dise sept hommes, a commencer du 15. 8bre avec [illegible]

fait a Brest le 14 Juin 1787. L.C.A.L.

1782.

Nottes

Walsh	gens de toutes especes nuds
La Marine	deresable
Limosin	mediocre, vetu
Barrigny	Bons homes, beaucoup de mauvais sujets
Dillon	gens de toutes especes, tres malvetus
angoumois	
anjou	
Boulonois	vilain tres mal vetu
Brie	
Condé	Bon bien tenu
Savoye	
Bearn	Beau bien vetu et tenu
Beaujolois	Bon.
chartres	mauvais tout nud, habillé de morceaux de redingotte, sans chap.e
marechal de turenne	deresable en tout point
Soissonois	mauvais sujets, en espece mediocre
Diff.ts Reg.ts	mediocres, passablem.t vetus
dyons de la guerre	
champagne	passables
Enghien	Bons
Conty	Bon, vetu
Bourbonnois	passable
R.al Comtois	trop jeunes, petits
Berwick	petits, de toutes Espece nud
Barrois	Bon, et vetu
Beauce	tres Mauvais, le Reg.t a beaucoup d'hom detachés du corps
auvergne	tres bon
La Couronne	Bon bien habillé
Lorraine	tres mediocre, mal vetu
Guyenne	mediocre en hommes tres mal vetu
artois	Passable, habits usés par la route et le mauvais tems
Bourgogne	vilain, mauvaise Espece, tout nud
Royal	Beau en hommes beaucoup de mauvais sujets
Piedmont	Bon
navarre	tres mediocre
flandres	Bon
Dauphiné	Bon et vetu
maine	Bon mal vetu
aunis	Beaux hommes
Brie	vilains mauvais sujets, les S.ts ont été bien actives
La Sarre	Bon bien vetu
Dauphin	Bon
La Reyne	mauvaise espece d'hom mal habillés
Touraine	mauvais sujets, peu d'habits n'y de manche aux vestes
Bourbon	Bon mal habillé
Saintonge	Bons hommes mauvais sujets.
foretz	Bon.
Languedoc	Bonne espece mauvais sujets
medoc	mauvais
Isle de france	Bons en hommes bien Equipés, habillem.t neuf
Berry	Bons hommes en aparance
Blaisois	Bon
La fere	Bon mal vetu
Poitou	Beaux beaucoup de Mauvais sujets
normandie	Bon

1786

Bureau du Mouvement
des Troupes.

à Versailles le 4. May 1782.

Le Roi a jugé convenable, Monsieur, de faire relever le Sr. Dubar Capitaine en second Commandant le détachement du Régiment de Dauphiné, embarqué sur le Vaisseau le Protecteur, qui vient de relacher à Brest, j'adresse en conséquence les ordres de Sa Majesté pour y faire rendre un autre Capitaine en second, et je vous préviens que son intention, est que vous fassiez partir le Sr. Dubar aussitôt qu'il aura été remplacé, et de vouloir bien lui prescrire de rejoindre sur le champ ce Régiment pour y rendre compte de sa gestion.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le Cte de Langeron

de l'habillement

A Versailles le 8. may 1782.

Vous avés très bien fait, Monsieur, de faire embarquer avec les Troupes destinées à l'Armée de M. le Cte. de Rochambeau, 60. Tentes afin que dans le cas où elles seroient forcées de débarquer loin de ce Corps d'Armée, elles puissent camper dans la marche qu'elles seroient obligées de faire pour le rejoindre.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur,

Ségur

Le Cte. de Langeron Mal. de Camp à Brest

a Versailles le 9. may 1782

100.tt

Le S. Duchassaing, Monsieur, Cadet Gentilhomme dans le Régiment d'agenois m'Ecrit de Brest qu'il a été fait prisonnier et a perdu ses Effets; et il demande des Ordres pour s'Embarquer et une Gratiffication: je vous prie de vouloir bien pourvoir à son Embarquement, et d'Examiner s'il est dans le cas que vous lui fassiés donner une Gratiffication.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait atachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

[signature]

Le Cte. de Langeron.

281

38

lerire promptement à M. de Langeron pour le passage et la Gratification

Ecrit le 8. may 1782.

Monseigneur

Suivant vos ordres, je me suis embarquié au mois de desembre dernier, a Bordeaux, pour aller joindre le Regiment Dagenois, ou jay été nommé cadet gentihomme, jay eu le malheur davoir été fait Prisonier, et davoir perdus tous mes effets, a mon retour en france jay apris quil y avoit un convoy qui alloit a Lamerique, je me suis vite rendu icy pour en profiter, Monsieur le Comte de Langeron, na pas reçu davis qui me concerne, voudriez vous bien donner vos ordres pour que lon membarque, sy a cette grace josois vous suplier Monseigneur di joindre celle dune petite gratification, en dedomagement des pertes

que jay faites lors que jay été fait prisonnier, cela seroit me rendre un tres grand service

je Suis avec Respect

Monseigneur

Brest le 29 avril 1782

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

duchassaing de ratevoul

Cadet gentilhomme, au ch. d'agenois

Versailles le 9. May 1782./

Je crois Monsieur, qu'il est de la prudence de ne point laisser partir pour leur destination la totalité des deux millions d'especes embarqués a Brest sur la fregate la Gloire, et qu'il faut diminuer cet Envoy de moitié jusqu'a ce que les circonstances permettent de faire passer un suplement avec sureté; Je vous prie donc de faire debarquer un million de ces Especes, pour etre mis entre les mains du Tresorier de Brest pour s'en servir au Besoin, et de faire partir l'autre million pour sa destination. Vous voudrez bien faire passer a Mrs. de Rochambeau et de Tarlay les lettres que vous trouverez cy jointes, par lesquelles je les informe de ce changement, en leur marquant qu'ils pourront se procurer des augmentations de fonds au moyen des Traites que le Tresorier de l'armée trouvera occasion de tirer sur le Tresorier Général; J'ecris

M. Le Cte. de Langeron

aussi a M. Bertier Commissaire des Guerre
pour qu'il travaille au debarquement du
Million qui doit rester a Brest et a le faire
remettre chés le Tresorier

J'ay l'honneur d'être avec un très sincère
et parfait attachement Monsieur, Votre
très humble et très obeissant Serviteur

Monsieur

J'ai reçu avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 1.er de ce mois, le mémoire qui l'accompagnoit par lequel M. de Lafitte Courtiel demande à être païé en Bretagne de ce qui lui est dû de son traitement. L'ordre de la comptabilité s'oppose à cet arrangement, puisque les fonds pour l'objet que cet officier reclame ont été remis en Corse. Mais le Ministre a autorisé le 12 février d.er M. de Sirilly à faire toucher à M. Lafitte de Courtiel ainsy qu'à M.rs de France et de S.t Julien trois mois d'avance de leurs apointemens

M. le C.te de Langeron

et Vous jugerez qu'à tout evenement, il e
bon que le Trésorier Général soit convert
sur avance, Quant a ce qui concerne le
logement que M. delafitte de Courtiel recl
depuis le 1er Janvier 1781. C'étoit à lui à f
mettre en regle pour ce qui lui revenoit
lors de son départ de la Corse.

Vous recevrez incessamment, Monsieur,
l'état de distribution pour la campagne
prochaine, des fonds ordonnés pour les
travaux de Chateauneuf

Je suis avec respect

Monsieur

Votre très humble
très obeissant serv

Lesanquer

Il convient, Monsieur, que M. delafitte Co
quel jour en Corse pour recevoir le montant
son logement dont il recevra ensuite le monta

M. Ligier a obtenu une gratifon de 500.tt

A Versailles le 10. May 1782.

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur, que le S.r de Pluget nouvellement nommé à un emploi de Lieutenant en 1.er dans le Detachement de Mineurs qui sert à la Martinique a ordre de se rendre incessamment à Brest pour son embarquement pour lequel M. le M.is de Castries a donné ceux nécessaires. Vous voudrez bien de votre coté y faire pourvoir.

Je suis avec un parfait attachement Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

[signature]

M. le C.te de Langeron M.al de Camp

25.

à Brest.

B[au]. du Mouvement des Troupes

à Versailles le 10. may 1782.

Je vous préviens, Monsieur, que le Roy aprouve la proposition que vous avez faite de faire relever le S[r]. Dessaulx Capitaine Commandant le Détachement du Régiment d'Infanterie de Monsieur, qui est employé sous vos ordres pour la garnison des Vaisseaux, je mande en conséquence à M. le Vte. de Virieux de faire rejoindre le Régiment, à cet officier à l'expiration de son congé et de prescrire au Capitaine qui doit le relever, de se rendre sans délay au détachement qui est en Bretagne.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

M. Le Cte. de Langeron

Bureau du Mouvement de Troupes.

à Versailles le 17. May 1782.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22. avril dernier, et les états qui y étaient joints de la situation des détachements destinés à fournir la garnison des Vaisseaux. les détails dans lesquels vous êtes entré pour me faire connaître l'Etat actuel de ces détachements, et les pertes qu'ils ont éprouvées ne laissent rien à désirer.

Le Roi ayant aprouvé la proposition que vous avez faite de renvoyer à leurs Régiments, les officiers, bas officiers et soldats de ces détachements qui sont hors d'état d'aller à la mer, je joins icy les routes en blanc que vous avez demandées à cet effet, vous voudrez bien les faire remplir du nombre effectif qui devra y être compris, et lorsque vous aurez fixé leur départ vous prescrirez à l'officier ou bas officier commandant chaque détachement, du nombre de 15. hommes

M. le Cte de Langeron.

et au dessus d'envoyer au moins deux jours à l'avance dans chaque logement pour faire préparer l'étape afin d'assurer cette fourniture.

Vous remarquerez que les hommes à renvoyer aux régiments Royal et de monsieur, sont compris sur la même Route, parceque ces deux régiments sont à metz, il en a été usé de même relativement à ceux de Piémont et du Perche qui sont à Toulon; comme il n'y a suivant votre état, qu'un seul homme à renvoyer au régiment d'hainault, vous voudrés bien le faire passer de suite à Carhaix, et le faire comprendre sur la Route expédiée pour le détachement du régiment Dauphiné qui doit se rendre à Grenoble où le régiment d'hainault arrivera le 4 Juin pour y rester jusqu'à nouvel ordre.

Sa majesté vous autorise aussi à renvoyer, comme vous le proposez

aux Régiment de Poitou, la Sarre et Berri, et le peu d'hommes du Régiment de Penthièvre et le Bataillon de Poitou, et parmi les malades et blessés le Royal Roussillon, la Sarre et

aux Régiments de Poitou, la Sarre et Orléans, les détachements qui pourront revenir successivement et qui ne seront plus en état de reprendre la mer, après avoir fait une campagne très longue et très fatiguante.

Je me ferai rendre compte particulièrement des grâces que vous demandez pour le Sr. D'olive d'Bagrinzard, Capitaine au Régiment de Beaujolais et de Mortal, Capitaine au Régiment de Foix, et je vous informerai ensuite des Intentions de Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Peyre

Versailles le 25 May 1782

Je vois, Monsieur, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20 de ce mois, que la fregate La Gloire avait appareillé de la rade de Brest la veille au matin, d'abord par un très bon vent; mais que le vent ayant changé depuis vous craigniez qu'elle n'ait été obligée de relacher à l'Orient ou à Nantes; effectivement je suis informé qu'elle a relaché à l'Orient. Vous avez très bien fait de ne point charger ce batiment du second million qu'il devait porter. Vous avez pu voir par la lettre que M. De Vergennes vous a écrite le 20 que je me proposais de faire passer un million par la fregate L'Aigle qui doit partir de Rochefort, et que celui qui reste à Brest devait être remis à la disposition de M. De Sérilly

M. Le Cte De Langeron

en remplacement de la même somme qu'il a
été chargé de faire remettre à Rochefort.
il sera encore remis à Brest deux autres
millions vers la fin du mois de Juin pour
être envoyés à l'armée de Rochambeau.

La précaution que vous avez prise
de donner des instructions aux Officiers
chargés des Troupes qui doivent passer en
Amérique avec le Convoy, ne laisse rien à desir.
Je suis persuadé que votre attention pour le
bien du service ne vous aura fait négliger
aucune des dispositions qui peuvent y être
relatives.

Je vous remercie des nouvelles que vous avez
bien voulu me donner de mon fils.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attache[ment]
Monsieur, Votre très humble et très obéiss[ant]
serviteur

Castries

Bureau du Mouvement des Troupes. à Versailles le 25. may 1784.

J'ay reçu, Monsieur, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 15. et 17. de ce mois; je vous remercie des détails qu'elles contiennent sur différens objets.

Le Roi ayant aprouvé la proposition que vous avez faite de renvoyer à leurs Corps les détachemens de garnison des Vaisseaux, la victoire le solitaire, la Provence, et le triton, qui viennent de rentrer dans le Port de Brest, après une campagne de 29. mois, je joins ici des Routes en blanc pour faire rejoindre ceux des Régimens de la Sarre et d'Orléans, vous voudrez bien les faire remplir du nombre effectif fixé leur départ, en observant toujours de prescrire au commandant de chacun de ces détachemens, d'envoyer, au moins deux jours à l'avance un Bas officier pour faire préparer l'Etape dans chaque lieu de passage, quant au détachement du Régiment de Poitou Sa Majesté, aprouve

1.er

M. le M.is de Langeron.

au
du mouvement
de 1 pouce

Versailles le 25. May 1782.

Le Roy a bien voulu, Monsieur, avoir egard aux representations que vous m'avez adressées le 17 decembre relativement au Sr Dubut Capitaine en second au regiment de dauphiné Commandant le detachement de garnison du vaisseau Le Protecteur, sa Majesté a décidé en consequence que cet Officier resteroit à son Poste actuel, mais son Intention étant qu'il rende ses Comptes avant que le vaisseau remette à la voile, vous voudrez bien lui prescrire d'y proceder, sans délay, avec la plus grande exactitude; je mande au surplus à M. Le Vte de Pons de ne point faire partir l'officier qui devoit aller relever Le Sr Dubut.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Castries

M. Le Cte de Langeron.

…erne du Mouvement des Troupes

à Versailles le 31. May 1781.

Je vous préviens, Monsieur, que le Roi a agréé la demande qui a été faite, par M. le Cte de Comté de faire relever les Srs de St Florent, de Coaffourg et de la Villehelene qui ont changé de grades depuis qu'ils ont marché avec le détachement de 250 hommes, qu'a fourni le Régiment d'Infanterie de Condé pour la garnison des Vaisseaux; Vous voudrez bien en conséquence leur permettre de partir après qu'ils auront été remplacés à ce détachement, par trois autres officiers de même grade qui doivent s'y rendre à cet effet.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

P.S.

Je vous donne avis, Monsieur, que le Regt de Barrigny partira de Lizieux le 16. Juin prochain pour se rendre à Valognes où il arrivera le 22.

M. le Cte de Langeron

…M. le comte de Langeron…

[illegible]

Versailles le 3. Juin 1782.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30 du mois de may dernier, par laquelle je vois que la frégatte La gloire, partie de Brest avec un million destiné pour l'armée de Rochambeau, est obligée de revenir de Nantes à l'Orient pour se réparer. Il est à désirer que ce Batiment soit promptement remis en Etat de suivre sa destination.

Il est arrêté, pour le moment, que les deux millions que je vous ai annoncé devoir partir dans les 1ers jours de juillet, seront Embarqués sur une seule frégatte que M. le Mis de Castries doit désigner à cet effet, et que je vous ferai connoître aussitot que j'en serai informé. Je pense comme vous qu'il seroit avantageux de diviser les envoys d'argent, mais les circonstances ne le permettent pas toujours. S'il survient quelques changements dans les dispositions actuelles, je vous en donnerai avis aussitot que j'en aurai connoissance.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Joly

M. le Comte de Langeron.

au . du Mouvement des Troupes

A Versailles le 7. Juin 1782.

Le Roy ayant aprouvé, Monsieur, la proposition que vous avés faite de faire relever le S.r D'Ayssenes Capitaine Commandant le Détachement du Régiment de Vexin destiné à la garnison des Vaisseaux qui se trouve hors d'état de s'embarquer à cause de sa mauvaise Santé, je mande à M. Le C.te de Duras de faire partir sans délay le Capitaine Commandant dont c'est le tour à marcher à ce Détachement. Sa Majesté vous autorise d'ailleurs à faire embarquer le Capitaine en Second dans le cas où le S.r D'Ayssenes ne seroit point encore relevé lorsque le Détachement devra passer à Bord du Vaisseau le Puissant.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

Le C.te de Langeron

A Versailles le 9. juin 1782.

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur, que sur le compte que j'ai rendu au Roy des services du Bon. de Créquy capitaine en second dans le Régiment de Vivarais, Sa Majesté a bien voulu lui accorder une Place de chevalier dans l'ordre militaire de Saint Louis. Je vous prie d'en prévenir cet officier et je ferai Expédier les ordres pour le recevoir chevalier lorsque vous m'aurés fait connoitre les noms et qualités de celui qui sera le plus à portée de lui conférer la croix de cet ordre. J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le Cte. de Langeron Mal. de camp commandt. à Brest

...au
...{}. du Mouvement
des Troupes

A Versailles le 14. Juin 1782.

Je vous préviens, Monsieur, que j'adresse des routes à M. Le M.is de Voyer pour faire rendre à Landernau 74. hommes du Régiment de Picardie débarqués du Vaisseau le Vaillant qui vient de désarmer à Rochefort et 7. hommes du Régiment de Brie qui étoient sur le même Vaisseau, lesquels sont dirigés sur S.t Pol de Léon. Ces Deux Détachements arriveront à leur destination les 22 et 23 du mois prochain.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant Serviteur,

[signature]

...23.

...M. Le C.te De Langeron.

État Des Chemises bleues, Sarreaux et Grandes Culottes effectifs en magazin au 22. juin 1782

Savoir

Chemises Bleues	6554.
Sarreaux	2191.
Grandes Culottes	2222.

a Brest Le 22 juin 1782.

Nerz

Bureau du Mouvement des Troupes.

à Versailles le 21. Juin 1782.

Je vois, Monsieur, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10. de ce mois que la santé du Sr. D'aysenne Capitaine au Régiment de Vexin étant rétablie, il se trouve en état de s'embarquer sur le vaisseau le Puissant, dont la garnison doit être fournie par le détachement de ce Régiment qui est à Quimperlay, comme il est juste que cet officier suive sa première destination je mande à M. le Cte. de Durat de ne point faire partir le Capitaine qui avait été le remplacer à ce détachement.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le Cte. de Langeron

Rép. Le 26 Juin en envoyé bcan-
jerim

J'arrange a l'honneur de faire
mille remerciments a Monsieur
le Comte de Langeron d'avoir eu
la bonté de lui faire renvoyer le
paquet qui était destiné pour
M. le Cte. de Puysegur.

Il le prie de vouloir bien lui —
mander s'il lui reste encore beaucoup
de vetements de Mer pour les —
embarquements, il parait qu'il —
n'est pas possible de faire les faire
a Paris aucune prise, surtout en
fournissant la marchandise semblable
aux modèles que Monsieur le comte
a eu la bonté d'adresser.

J'arrange a l'honneur d'assurer
monsieur le comte de son respectueux
attachement.

Jlles. ce 15. Juin 1782

M. Vaillard doit 720.ᵗᵗ depuis …

L'Etat des Habillem.ᵗˢ de Mer

Les fournitures a faire passer a lor…

Bau du Mouvement
des Troupes

A Versailles Le 22. Juin 1782.

J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur, un mémoire par lequel le Régiment R.al hesse d'Armstatt réclame le remboursement de Deux cent soixante Douze livres pour le décompte de linge et chaussure des 70. hommes de bonne volonté qui en ont été tirés en 1780. pour completter les Régiments qui sont en Amérique. Je vous prie de me mettre à portée d'ordonner ce remboursement qui ne peut avoir lieu que dans le cas où cette somme auroit été portée en retenue à ce Régiment.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

M. le Cte de Langeron

291

...[illegible] du Mouvement des Troupes

A Versailles le 28 Juin 1782.

Le S. Moreau, Monsieur, quartier Maitre trésorier du Régiment de Viennois ayant été pris le 12. avril dernier sur le Vaisseau l'ardent, j'écris à M. Le Mis. de Castries pour faire accélerer son échange et le renvoyer le plustot que faire se pourra, à ce Régiment ou sa présence est très nécessaire. Vous voudrés bien en conséquence le retenir à Brest dans le cas ou il y sera ramené, afin qu'il se tienne prêt à s'embarquer par la première occasion.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

M. Le Cte. de Langeron.

Bureau du Mouvement des Troupes.

à Versailles le 6. Juillet 1784.

J'ai expédié comme vous le desirez, Monsieur, sur votre lettre du 1er de ce mois les ordres du Roi pour faire rendre à Morlaix le détachement du Régiment d'Infanterie de Bourbon qui était embarqué sur la frégate la Bellonne et qui est actuellement à St Jean d'Angely, il arrivera à Morlaix le 13 août et vous pourrez alors en disposer pour completter la garnison du château ainsi que vous le proposez.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

[signature]

M. le Cte de Langeron.

Bureau du Mouvement des Troupes.

A Versailles le 10. Juillet 1782.

n. mer

J'ay mis sous les yeux du Roi, Monsieur, le mémoire que vous m'avez adressé le 26. Juin dernier, en faveur des officiers, bas officiers et soldats, du détachement du Régiment d'Infanterie de Monsieur, qui formait la garnison du vaisseau le Pégase, pris le 20. Avril, après avoir soutenu un combat des plus rigoureux, Sa Majesté ayant eu égard aux pertes qu'ils ont éprouvées dans cette occasion, je vous préviens qu'elle a bien voulu accorder 600.# de gratification extraordinaire au Sr de Mauvesin Capitaine, 800.# au Sr de Fabry Lieutenant, qui a encore plus perdu, que le Sr de Mauvesin, elle a aussi accordé un dédommagement de 18.# à chaque Sergent, 15. à chaque Caporal, et 12.# à chaque fusilier dud. détachement, vous voudrez bien en conséquence leur faire payer ces gratifications sur les fonds qui sont à votre disposition, afin de les mettre plus promptement en état

M. Le Cte de Langeron.

& remplacer les effets qu'ils ont perdu.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Vo[tre] très humble et très obéissant serviteur,

[illegible]

Bau. du Mouvement
des Troupes

A Versailles le 11. Juillet 1782

Le Nr. Pierre Bourru dit La Trouse, Monsieur, soldat faisant partie du Détachement de bonne volonté qui a été tiré du Régiment d'Infanterie de Monsieur, pour completter les troupes qui sont aux Colonies, étant attaqué de Marasme, et ne pouvant d'aprés le compte qui m'en a été rendu par M. Tuffin Du Breuil Commissaire des Guerres à Rennes, suivre sa destination et ayant besoin de l'air natal pour rétablir sa santé, j'ai l'honneur de vous prévenir que j'adresse à M. Le Mis. d'Aubeterre une permission pour que ce soldat reste pendant six mois à Chateau Chinon et une route pour s'y faire rendre.

J'ai celui d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

M. Le Cte. de Langeron

Bureau du mouvement
des Troupes

A Versailles le 11. Juillet 1782

J'ay l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que j'adresse à M. Le Pce. de Robecq une route pour faire rendre a Mortaix le nommé Jacques Goujard dit Duclos, le Pierre Guyot dit Guyot soldats faisant partie du détachement de bonne volonté qui a été tiré en 1780. du Régiment de Beauce pour completter les Troupes qui sont aux Colonies; vous voudrez bien donner des ordres pour que ces deux hommes soient admis en subsistance a Mortaix avec le détachement que vous y avez établi.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur

[signature]

M. Le Cte. de Langeron.

Versailles le 12. Juillet 1782.

J'ai reçu, Monsieur, la Lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 2. de ce mois pour m'informer tant de l'arrivée de l'Escadre Espagnolle sur nos Côtes que du Départ prochain de celle qui est commandée par M. de la Motte Piquet. je suis aussi reconnoisant de l'attention que vous avés eue de m'en faire part que touché de l'indisposition qui vous est survenue; mais comme vous m'observés qu'elle ne vous empeche pas de vaquer a vos occupations ordinaires, je me plais a croire qu'elle n'aura aucunes Suites facheuses et que vous en serés délivré lorsque ma Lettre vous parviendra.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obeisant Serviteur,

[signature]

M. le Cte. de Langeron.

Bureau du Mouvement des Troupes.

à Versailles le 12. Juillet 1784.

M. le Mis de Castries m'informe, Monsieur, que le Roi vient d'ordonner l'armement des frégattes l'hébé, et la danaé, la première à St malo, et la seconde à Lorient, l'intention de sa majesté, est en conséquence que vous fassiez fournir un détachement de troupes à chacune de ces frégattes, vous voudrez bien me faire part des dispositions que vous aurez faites pour y pourvoir.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le Cte de Langeron.

[B]ureau du Mouvement des Troupes

à Versailles le 18 Juillet 1783.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 de ce mois avec l'Etat de situation du détachement du Régiment de Limosin qui était abord de la frégatte du Roi la Nymphe, lequel vient d'être débarqué à Brest, je joins ici la Route que vous demandés pour renvoyer ce détachement à son Régiment, vous voudrés bien fixer son départ ainsi que vous le jugerés convenable.

Vous avez prévenu les intentions de Sa Majesté, en vous déterminant à rester à Brest jusqu'au 1er du mois prochain et vous jugés bien qu'elle ne peut qu'approuver cette nouvelle preuve de votre zèle pour son service.

Je ne vous ai point adressé d'instructions sur le retour des Troupes qui doivent revenir de l'amérique parceque je ne suis point encore informé de l'époque de leur retour, ni des lieux où elles pourront débarquer, mais les dispositions prescrites par Sa Majesté relativement

M. le Mquis de Langeron,

aux semestriers et aux congés d'ancienneté pour la troupe déjà débarquée doivent être les mêmes pour celles qui sont rentrées ou qui rentreront en France.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Mal de [illegible]

…eau du mouvement
…Trouper

A Versailles le 18. Juillet 1782.

Je vois, Monsieur, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10. Juillet au sujet du nommé Duverdier Caporal au Régiment d'Aquitaine détenu dans les prisons de Brest. Votre dépêche du 22. Avril dernier traitant de deux objets relatifs à différents Bureaux l'extrait qui a été fait et envoyé à celui qui devoit traiter celui de Duverdier aura vraisemblablement été égaré ce qui occasionne le retard éprouvé. Ce Caporal doit rejoindre le second Bataillon d'Aquitaine et vous voudrez bien lors du premier embarquement lui faire suivre sa destination.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

… Le Cte de Langeron … en son absence a M. le Cte de Marinain…

[...]au
[...]. du Mouvement
des Troupes

A Versailles le 19. Juillet 1782.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 8. de ce mois, par laquelle vous proposés de faire relever les officiers du détachement du Régiment d'Infanterie de Penthievre, employé pour les garnison des Vaisseaux, qui ont changé de Grades ou qui ont quitté, je mande en conséquence au Mestre de Camp Commandant de ce Régiment de faire partir les officiers qui doivent les remplacer afin que chacun se trouve à sa place.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

[...] Le Cte. de Langeron

[B]ureau du Mouvement des Troupes

A Versailles le 19. Juillet 1782.

L'Intention du Roi est, Monsieur, que vous prescriviez à tous les officiers que vous ferez embarquer à l'avenir, pour commander des Détachemens sur les Vaisseaux de ne point quitter leur troupe sous aucun prétexte et dans le cas où ils s'en trouveroient séparés par quelqu'évenement que ce puisse être; de se rendre immédiatement après leur arrivée en france, au Port où ils auroient été embarqués, soit pour y joindre leur Détachement soit pour les y attendre s'ils n'y étoient point encore arrivés: L'intention de Sa Majesté est aussi que, non seulement il ne soit point proposé de gratifications pour ceux de ces officiers qui auroient osé contrevenir à ces dispositions, en abandonnant leur troupe pour se rendre à Paris ou dans leur famille, sans votre agrément mais encore qu'ils soient punis très sévérement; J'en préviens également Mrs. les Commandans des Provinces maritimes dans lesquelles les officiers dont il s'agit pourroient débarquer par la suite et je joins

M. le Cte. de Langeron

ici copie de ma Lettre.

J'ai l'honneur d'être avec un très parf[ait]
attachement, Monsieur, Votre très hum[ble]
et très obéissant serviteur.

Fyau

[…]r cequ'a mouvement
[…] Troupes

Copie de la lettre écrite, le 19. juillet 1782; par M. le M.is de Segur, à Mrs les Commandans des Provinces maritimes.

J'ay l'honneur de vous prevenir, Monsieur, que l'intention du Roy est que vous prescriviés à tous les officiers qui seront embarqués, à l'avenir, pour commander des detachemens sur les vaisseaux, de ne point quitter leur troupe et dans le cas où il s'en trouveroient separés par quelque evenement que ce puisse, de se rendre immediatement après leur retour en france au Port où ils auront été embarqués, soit pour y joindre leur detachement soit pour l'y attendre s'il n'y etoient point encore arrivés. L'intention de sa M.té est aussi que, non seulement il ne soit point proposé de gratification pour ceux de ces officiers qui auroient osé contrevenir à ces dispositions, en abandonnant leur Troupe pour se rendre à Paris ou dans leur famille, mais encore qu'ils soient punis très severement; comme les officiers dont il s'agit pourroient s'embarquer ou debarquer dans les Ports de votre Commandement, vous voudrés bien faire connoître aux uns et aux autres les volontés de sa Majesté à leur égard afin qu'ils s'y conforment avec exactitude.

J'ay l'h.r d'etre &.ca

…ment du Mouvement
des Troupes.

À Versailles le 24. Juillet 784.

Le Roi ayant égard, Monsieur, à la situation dans laquelle se trouve le S. Ch.er de Dousargues Capitaine au Régiment de Blaisois détaché à Vavidrel, pour le service de la garnison des Vaisseaux, Sa Majesté a permis que vous l'ayez fait partir; je mande au Mestre de Camp Commandant ce Régiment d'envoyer à Morlaix un autre Capitaine pour remplacer le S.r Dousargues dans le détachement.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

6.

M. de Langeron.

État de MM. les Officiers de Differents Rég.ts faits prisonniers de Guerre au Combat de M. le C.te de Grasse : revenus à Brest le 28. Juillet 1782. sur le Batiment Parlementaire le Trium-virat qui demandent les secours en argent ci après pour se pourvoir des Effets de 1.re Necessité dont ils sont Depourvus.

Savoir

Noms de MM. les Officiers	des Régiments	Sommes Qu'ils demandent à Compte de leurs Appointements
De Bourguisson C. C.	Agenois	300" " "
Diamont id.	id.	300 " "
de Caumont Cen. S.	id.	300 " "
de Najac L.en 1.er	id.	300 " "
de Parsouva L. en S.	id.	300 " "
de Beruels L. en S.	id.	300 " "
de Rouillans L. en S.	id.	300 " "
de Baroussel S. L.	id.	300 " "
de Baumes Cap.ne C.	Viennois	500 " "
D'ademar S. L.	id.	200 " "
Moreau q.er M.tre Tresorier	id.	300 " "
		3400" " "

M. de Champeroux Commissaire ordonnateur des Guerres fera payer aux Onze Officiers ci dessus denommés les sommes pour lesquelles ils sont Emploiés dans le Présent. ordre et montant ensemble a trois Mille quatre Cents Livres à compte de leurs appointements en attendant que la Cour ait prononcé sur leur traitement et destination et pour leur donner les moiens de se pourvoir des Effets de premiere nécessité dont ils sont dépourvus ayant été fait prisonniers de Guerre au Combat de M. Le C.te de Grasse

Fait à Brest le 30 juillet 1782. (Sec.re desmurimar)

au
. du Mouvement
des Troupes

Versailles le 4. Aoust 1782.

J'ai reçu Monsieur, les deux Lettres que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 22 du mois dernier avec l'état de suplément de 161 hommes d'infanterie embarqués, tant pour l'amérique méridionale que pour l'armée de Rochambeau; vous avés très bien fait de profiter du départ du vaisseau le Protecteur et de la frégatte la Nimphe pour faire passer ces hommes à leur déstination, ainsi que les differens officiers nouvellement pourvus d'emplois dans les Régimens de Gatinois et Viennois qui s'étoient rendus à Brest. Je vois d'ailleurs avec plaisir que lors que vous aurés fait partir ce qui est déstiné pour l'inde, il vous restera peu de monde au dépot de Morlaix.

Je vous remercie des détails dans lequel vous êtes entré pour me faire connoître vos dispositions relativement aux détachemens de garnison des vaisseaux que vous aurés

. Le Cte de Langeron A. en son absence a M. le Cte de Marinais

à fournir d'icy au 15 octobre prochain
vous jugés bien que le Roi ne peut que le
approuver ; l'intention de Sa Majesté est
aussi que vous vous Conformiez au Règlem
en ne fournissant les garnisons que le jour q
les Vaisseaux ou frégattes vont en rade

J'ai l'honneur d'être avec un parfait
attachement, Monsieur, votre très humble
et très obéissant serviteur .//.

[signature]

" du Mouvement
des Troupes

A Versailles le 4. aout 1782.

D'aprés ceque vous me mandés, Monsieur, par votre lettre du 24. Juillet dernier; je joins icy une route en blanc pour faire rejoindre à Verdun le Détachement du Régiment dela Sarre qui étoit a bord du Vaisseau le Conquerant; vous serés bien le maitre de comprendre aussi sur cette route le Détachement de ce Régiment que vous avés du débarquer du vaisseau le reflechi, qui est revenu avec le même convoy; mais comme ces deux Détachemens réunis en formeront un assés nombreux, vous voudrés bien, lorsque vous aurés reglé son départ en prévenir M.rs les Intendants des Provinces qu'il doit traverser, afinque l'Etape et le logement se trouvent préparés. Sa Majesté aprouve d'ailleurs que vous chargiés le S.r de Laubanie dela conduite de ce Détachement. Elle a bien voulu accorder des congés aux S.rs dela Motte et de Loyac qui en font partie.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur./.

Ségur

M. le C.te de Langeron en son absence a M. le C.te de Murinais

A Versailles le 6 avril 1782.

Sur le compte, Monsieur, que j'ai rendu au Roy des représentations que vous avés faites le 26. et le 28. du mois dernier, en faveur des Officiers des Seconds bataillons du Régiment de Dillon et de celui de Walsh, qui ont perdu leurs Effets sur le Bâtiment le Vigilant qui a péri à sa sortie du Port de Brest le 27. du mois précédent, Sa Majesté a bien voulu leur accorder les Gratifications Extraordinaires portées dans l'Etat que je joins à ma Lettre, montant à 8848.ᵗ Et approuver que vous aïés envoïé provisoirement à ces officiers, une somme de 3000.ᵗ, pour les mettre en Etat de se rendre à leur destination; cette d.ᵉ somme de 3000.ᵗ déduite de celle de 8848.ᵗ il vous restera à leur faire passer celle de 5848.ᵗᵗ à laquelle Sa Majesté n'a pas jugé à propos de rien ajouter. J'ai l'honneur d'Etre avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le C.ᵗᵉ de Langeron

avril 1782.

Etat des Gratif.ons Ex.res que le Roy a bien voulu accorder aux officiers des Seconds Bat.ons du Régim.t de Dillon et de celui de Walsh, qui ont perdu leurs Effets sur le Bâtiment le Vigilent qui a péri à la sortie du Port de Brest le 27. Juin 1782.

Aux S.rs

Spée, cap.e command.t dans le 2.d Bat.on du Regt. de Dillon	1200.#
Pour remplacer les 2 mois qu'il avait de la paie de sa comp.ie	2911.
Et Remplacer aussi la Gratif.on qui lui avait été remise pour des soldats blessés du 1.er Bat.on qui est en amérique	237.
Thomas, Macdermott, cap.e en second . . .	1000.
Claude, Offarel, 1.r Lieut.	600.
Edouard, Fitzgerard, Lieut. en second . . .	600.
hyacinthe, Offarel, s.ous-l.t	500.
Denis, Mahony, id.	500.
Madden, cadet	300.
Stack de Crotto, cap.e en 2.d dans Walsh	1000.
Total . . .	8848.

N.a

M. le C.te de Langeron aiant Envoié provisoirement a ces officiers, une somme de	3000.
Il restera à leur faire païer celle de	5448.

au ... du Mouvement des Troupes

Versailles le 7 avril 1782.

J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 31 du mois dernier, l'état des prisonniers faits au combat de Mr le Cte de Grasse qui sont arrivés le 28 à Brest par le Batiment parlementaire le Triumvirat. Le Roi aprouve les avances que vous avés fait faire aux officiers afin de les mettre en Etat de se procurer les objets indispensables. Sa Majesté veut bien aussi accorder des Congés à ceux qui en demandent, Et je vais les leur faire expédier; elle aprouve également que vous ayés fait donner le Net en Gratification aux bas-officiers et Soldats qui font partie de ces prisonniers.

Sa Majesté ayant décidé qu'il seroit établi un dépot de recrües à Tours pour le Regiment d'agenois, Je joins ici une route pour y faire rendre les 60 hommes de ce Regiment que vous avés mis en entrepot à Carhaix; vous voudrés bien les faire partir à l'époque fixée, en observant d'y attacher un Capitaine et

... Le Cte de Marinais. l.

deux autres officiers que vous désignerés parmi les plus intelligent, ces trois officiers resteront à Tours jusques après l'arrivée du S.r de Rocreuse qui est à l'isle de Ré et qui se rendra aussi à Tours avec les hommes de ce Regiment qui sont dans cette isle.

A l'égard des cinq sergent du Regiment de Viennois qui sont aussi à Carhaix il convient de les y laisser jusqu'à nouvel ordre afin de les tenir à portée d'être employés à la conduite du détachement de bonne volonté qui sera destiné pour recruter ce Régiment et qui arrivera en Bretagne dans le commencement du mois d'octobre prochain.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement Monsieur, votre très humble et très obeissant servit.

[signature]

…sement du Mouvement de Troupes à Versailles le 9. Avril 1782.

M. le Cte de Langeron m'a informé, Monsieur, que le détachement du Régt. d'Infanterie de Chartres qui avait été embarqué à Dunkerque, sur le Cutter du Roi l'Espion pris à St. Christophe, a été débarqué à Brest du Vaisseau le Conquérant, et a joint le détachement de ce Régiment employé pour la garnison des Vaisseaux qui est à Camaret. Cet officier Général ayant demandé un dédommagement pour les onze hommes qui composent ce détachement, et qui ont perdu leurs effets lors de la prise du Cotter l'Espion, je vous préviens que le Roi a bien voulu accorder en gratification, trente livres à chacun de ces onze hommes afin de les mettre en état de remplacer leurs effets. Vous voudrez bien leur faire payer cette somme sur le fonds que M. de Langeron a laissé entre vos mains pendant sa absence.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

…l.

M. le Cte de Murinais.

3.me du Mouvement
(des troupes)

A Versailles le 9. aoust 1782.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 31. du mois dernier et l'Etat qui y étoit joint des detachemens de garnison debarqués des Vaisseaux le St. Esprit, le Conquerant, le Destin, et le Reflechi, — je vous remercie de m'avoir fait connoitre la situation de ces detachemens, et je vous prie de continuer à m'informer avec la même — exactitude de tout ce qui interessera le service du Roy relativement aux détails qui vous sont confiés.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait — Attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Castries

7.

M. Le Cte. de Murmais.

Bureau du Mouvement des Troupes

à Versailles le 14. - Aout 1782.

Il est débarqué à La Rochelle le 6. de ce mois Monsieur, quatre officiers et 7. hommes du Régiment Colonel Général, 3. officiers, et 130. hommes du Régiment de Brie, et un officier et 18. hommes du Régiment de Bourbon, lesquels ont été faits prisonniers au combat du 12 Avril dernier, font partie des 400. hommes que chacun de ces Régiments ont fourni pour la garnison des vaisseaux, ces troupes devant incessamment être renvoyées à leurs dépôts, en Bretagne, je vous préviens que j'adresse les ordres du Roi, pour les y faire rendre, les arrivées à Morlaix le 15. 7bre où celui de Bourbon restera et d'où ceux du Colonel Général et de Brie, se rendront le lendemain à Lesneven et à St Pol de Léon, vous voudrez bien constater leur situation, et leurs besoins afin de me mettre en état d'y pourvoir.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

Mr le Cte de Mesnirais.

(51)

[B]ureau du Mouvement des Troupes

à Versailles le 15. Aout 1781.

Je vous préviens, Monsieur, que j'adresse les ordres du Roi pour faire rendre le Régiment d'Auvergne à Guingamp où il arrivera le 28 de ce mois, ce Régiment étant destiné à s'embarquer à Brest, je mande à M. le Mis de Castries de charger M. le Cte d'Hector, de prévenir M. le Cte de Goyon de l'époque à laquelle il sera nécessaire de l'y faire arriver, afin que ce dernier expédie ses ordres en conséquence, vous voudrez bien vous entendre avec ces deux Commandants sur les dispositions relatives à l'embarquement de ce Régiment.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

[signature]

M. le Cte de Murinais.

à Versailles le 29. Aoust 1782.

J'ay l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que je marque à M. le C.te de Goyon de tirer de la Compagnie d'Ouvriers de Lacour à Nanterre une Escouade de 13. hommes dont un Sergent destinée à aller servir dans les Isles du Vent de l'Amérique; Ils s'embarqueront à cet effet à Brest, et vont se tenir prets à se rendre dans ce port où M. le C.te de Goyon les fera passer pour l'Epoque que vous luy indiquerés, et sur laquelle vous voudrés bien vous concerter avec luy.

Je suis avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur

Segur

M. le C.te de Murinais M.al de Camp

à Brest

3.ème du Mouvement des Troupes

A Versailles Le 30. Aoust 1782.

J'ay reçu Monsieur, la Lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 23. de ce mois; Je vous remercie de m'avoir informé des détails qu'elle contient relativement à l'arrivée des quatre vaisseaux qui escortoient le convoy de 48 voilles mouillé sous Belleisle le 18. lorsque vous aurés pu constater la Situation des Détachemens de garnison de ces vaisseaux vous me ferés plaisir de m'en instruire ainsy que vous me le proposés.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

M. Le Cte. de Murinais Mal. de Camp

(322)

3.ᵉ au du mouvement des troupes

A Versailles le 30 aoust 1782.

Je vous préviens, Monsieur, que j'adresse les ordres du Roy pour faire rendre à Brest deux Compagnies de Canoniers du premier Bataillon du Régiment de Metz du Corps Royal de l'artillerie qui y arriveront le quatre du mois + d'octobre prochain, comme ces deux Compagnies qui sont sur le pied de 71. hommes doivent s'embarquer à Brest pour passer aux Isles du Vent, vous voudrez bien vous entendre à ce sujet avec le Commandant de la Marine.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble, et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le C.ᵗᵉ de Marinais.

(313)

au Mouvement des Troupes

A Versailles le 30. Aoust 1782.

Mr. Le Duc de harcourt vient de m'informer, Monsieur, qu'un Batiment Parlementaire anglois a débarqué au havre 15. hommes du Régiment Colonel Général, 84. du Régiment de Picardie et 50. du Régiment de Brie provenant des garnisons des vaisseaux la ville de Paris, l'hector et le Jazon. Je mande à ce Commandant de Province de faire rendre les Détachemens du Colonel Général et de Brie à leurs Dépôts, en Bretagne, qui sont à vos ordres; à l'égard des 84. hommes de Picardie qui ont rejoint ce Régiment à honfleur il m'a paru convenable de les y laisser pendant quelques tems afin que l'on puisse s'occuper des réparations et des remplacemens dont ils ont besoin, mais je mande à Mr. Le Duc de harcourt de vous les renvoyer dès que vous le Jugerés nécessaire, vous voudrés bien en conséquence vous concerter avec luy à cet égard: comme plusieurs des officiers détachés avec les

Mr. Le Cte. de Maurinais Mal. de Camp

200 hommes que ce Régiment a fourny
pour la garnison des vaisseaux ont cha
de grades et se trouvent dans le cas d'être
relevés. Je donne aussy des ordres pour
faire marcher ceux destinés a les remp
avec le détachement de 84. hommes
il s'agit lorsqu'il vous sera renvoyé, n
j'observe que les mêmes Soldats qui compo
ce dernier détachement doivent retourner
au Dépôt et qu'il faut en user de m
relativement aux officiers qui n'ont p
changé de grades s'il s'en trouvoit de
cas. Je vous préviens au reste que les offic
qui doivent être relevés à ce Dépôt ne
pourront le quitter qu'après que ceux d
remplacement y seront rendus. -

J'ay l'honneur d'être avec un parfait
attachement, Monsieur votre très humble
et très obéissant serviteur ./.

[signature]

rrau du Mouvement
des Troupes

A Versailles le 30. Aoust 1782

M. Le M.is de Castries m'informe, Monsieur, que les dispositions actuelles permettent d'embarquer à Brest les soldats revenus d'Angleterre qui ont été faits prisonniers au combat du 12. avril et qui appartiennent aux différens Regimens d'Infanterie employés dans l'amerique méridionale; je vous prie en conséquence de prendre des mesures pour faire rendre ces Détachements à Brest et de vous concerter avec M. Le C.te d'Hector sur l'Epoque à laquelle ils pourront être embarqués, afin de regler leur marche en conformité, je juge d'après ce que vous m'avés mandé qu'il n'y a plus de ces prisonniers du 12. avril à l'orient; mais dans le cas où il y en resteroit encore, il faudroit également

. Le C.te de Murinais

les faire passer à Brest, en observa[nt]
de laisser à l'orient tout ce qui e[st]
destiné pour le Convoi de l'Inde ;
voudrés bien au surplus faire pourvo[ir]
avec la plus grande celerité aux réparati[ons]
et remplacements d'effets nécessaires [aux]
prisonniers qui doivent retourner aux [Isles]
du Vent et sous le vent et leur faire
délivrer les vetemens de mer dont il[s]
auront besoin. Je vous prie aussi d[e]
me faire part des dispositions que vou[s]
aurés faites pour remplir les intentio[ns]
du Roi sur l'objet de cette Lettre.

J'ai l'honneur d'être avec un
parfait attachement, Monsieur, v[otre]
très humble et très obéissant serviteur

Sartine

au
. du Mouvement
des Troupes

Versailles le 30 aoust 1782.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 21 de ce mois concernant quelques soldats d'un détachement du Régiment d'auxerrois — débarqués en dernier lieu, à L'orient, qui ont finis le tems de leur engagement et demandent leurs congés absolus. il ne peut pas être question de les leur faire Expédier actuellement, attendu que le Roi a jugé convenable au bien de son service de les suspendre dans les Régiments Employés comme celui cy, à faire la guerre; mais Sa Majesté aura égard à la prolongation du Service de ceux qui se trouveront dans ce cas.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur.

Ségur

M. le C.te de Marinais.

Bureau du Mouvement des Troupes

A Versailles le 3 Septembre 1782.

Je vous ai mandé, Monsieur, par ma lettre du 25. aoust dernier de faire rendre à Brest le premier Bataillon du Régt. d'Auvergne à l'Epoque où il pourroit y être embarqué. Comme il paroit, suivant ce que me marque M. le Mis de Castries, que les dispositions sont faites pour embarquer les deux Bataillons de ce Régiment et qu'il demande que l'on fasse aussi passer le second à Brest, je vous préviens que l'Intention du Roi est que vous donniez des ordres pour l'y faire arriver après que vous serez convenu du jour de son embarquement, avec le Commandant de la Marine.

M. le Mis de Castries m'informe au surplus des ordres qu'il a adressés aux administrateurs de la Marine à Brest pour faire fournir au Régiment d'Auvergne tous les vêtemens de mer dont il aura besoin, dans le cas où les Magazins de mon

M. le Cte de Nivernais.

Département ne seroient pas en état
d'y pourvoir).

J'ai l'honneur d'être avec un pa
attachement, Monsieur, Votre très hu
et très obéissant serviteur.

Ségur

B.au du Mouvement des Troupes.

Versailles Le 8. 7.bre 1782.

Je vous préviens, Monsieur, que j'adrésse les ordres du Roy à M. le M.is de Voyer pour faire rendre à morlaix, 16. officiers et environ 160. hommes des Régiments d'infanterie de Touraine Cambrésis et Gatinois qui ont été faits prisoniers au Combat du 12. avril et qui sont actuellement Cantonnés dans les environs de la rochelle, ces détachem.ts qui arriveront à morlaix le 13. du mois prochain, devant etre embarqués à Brest pour rejoindre leurs Régiments a S.t Domingue vous voudrés bien les réunir à ceux qui sont dans le même Cas et qui sont deja rendus à morlaix, vous vous entendrés d'ailleurs avec le Commandant de la marine pour leur Embarquement.

J'ai L'honneur d'Etre avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obeïssant Serviteur.

Ségur

M. Le C.te de Murinais

…au
…. du Mouvement
…des Troupes

A Versailles le 8. 7bre 1782.

1

D'après ceque vous me marquéz, Monsieur, par votre lettre du 26. aoust derinier, je joins icy, une route en blanc pour faire rendre à Rochefort les hommes des Régiments de Bourbonnois, Soissonnois, Saintonge et Rl. Deux Ponts qui sont en dépot à Morlaix et qui se trouvent en état de servir, vous voudréz bien la faire remplir du nombre effectif, fixer leur départ et en donner avis à M. le Mis. de Voyer, ces hommes joindront à Rochefort ou à l'Isle d'Oleron les Recrües destinées pour ces differents Régiments qui doivent s'y rassembler et y être embarquées pour les aller joindre dans l'amérique méridionale, il sera nécessaire de charger un officier et quelques Bas officiers de leur conduite, afin de les contenir en sureté et en bonne discipline pendant leur marche, ces Conducteurs reviendront à Morlaix en rétrogradant sur la meme route. Vous voudréz bien aussi donner avis à Mrs. les Intendans de Rennes, Poitiers et de la Rochelle de la marche de ce détachement, pour que l'étape et le logement soient préparés dans chaque lieu de passage.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

…1.

…. Le Cte. de Murinais

329

[...]ue du Mouvement
[...] des Troupes

A Versailles le 8. 7bre 1782.

J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 26. du mois dernier, l'Etat des Situations des Détachemens de garnison des Vaisseaux du Roy le Languedoc, le Magnanime et le Diadême qui sont rentrés dans le Port de Brest le 23.

M. le Cte de Langeron qui est chargé de l'inspection de tous les Détachemens destinés à la garnison des Vaisseaux, cantonnés dans les environs de Brest devant en faire la Revuë, dans le mois prochain, pour constater les besoins des officiers et des Soldats et proposer les graces dont ils pourront être Susceptibles. L'Intention de Sa Majesté est de les laisser tels qu'ils sont jusqu'à cette époque; en attendant il ne doit être accordé des congés qu'aux officiers qui, par raison de Santé se trouveroient dans une nécessité très urgente de s'absenter, vous voudrés bien examiner avec attention les motifs de ceux qui seroient dans ce cas et m'en adresser l'Etat afin que je puisse leur faire expédier des congés.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obeïssant Serviteur.

Ségur

[...] Le Cte de Murinais

au
. du mouvement
des troupes

A Versailles le 8. 7bre 1789.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en faveur du Nd François Lafore soldat au regiment d'Aunis pour le quel vous demandez les Invalides, ou la recompense militaire, je vous prie de vouloir bien me mander si réellement cet homme est estropié d'une manière à ne pouvoir gagner sa vie.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait Attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

[signature]

M. le Cte de Murinais.

ureau du mouvement
des Troupes

A Versailles le 12. 7bre. 1782.

J'ay reçu Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2. de ce mois par laquelle en m'annonçant l'Embarquement du premier Bataillon du Régiment d'Auvergne vous me prevenez que vous avez autorisé le S. Le Vacher Trésorier à Brest à lui faire l'avance de trois mois à la charge de la Guerre, Je ne puis qu'approuver cette disposition qui est conforme aux ordres que j'ai données, et je suis persuadé que la portion qui doit être aquittée par la marine n'aura point éprouvée de retard, M. Le Mis. de Castries ayant du prescrire au Trésorier de son département de faire les fonds nécessaire.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le Cte. De Marinais J.

[illegible]

[...]e 19. 7bre 1781.

État des objets d'approvisionnement pour le Service des États unis de l'amérique, et qui ne font pas partie des 1500. Tonneaux demandés

Sçavoir

24408. Couvertures de laine
22014. Chapeaux de Soldats et d'officiers.
61000 aunes de Toile pour Tentes
16567. chemises de Soldats
10460. habits
8655. Pantalons
670. douzaines de paires de Bas.
4855. Cuirs.
12901. Col[...]

Plats assiettes &c.a en fer blanc pour ... 600.

Équipage complet pour le Cheval du Général. 900.

habits d'officiers non faits pour . 25970.

Draps et doublures emballés pour ... 439546.

Boucles de soldats ... 974.

[...]our ces objets [...] annoncés [...]gnore quand [...]rriveront et [...]nombre de [...]lles ou Bouts [...]formeront [...] estime qu'ils [...]ont environ [...] Tonneaux.

[...]dre à Brest. 200. milliers de Poudre.

Etat des Cinq hommes du Régiment de Metz Art. qui doivent repasser dans les Colonies —

1ère —	S. Lucien —	Appointé —	à la Guadeloupe
	Allier —	2e Cann.r —	la Martinique —
	Costala —	fourier	St Domingue —
	Collard —	2e Bombardier	St Domingue —
	de Brun —	id —	St Domingue —

Bau du Mouvement des Troupes.

A Versailles le 21. 7.bre 1782.

J'ai reçu, Monsieur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7. aoust dernier par laquelle vous me faites part des pertes faites par le Régt. de Roussillon sur le vaisseau l'actionnaire. il a été donné des ordres et le 28. Juillet dernier pour remplacer à ce Régiment les effets pris et le Roy approuve les dispositions que vous avés faites pour fournir aux Prisonniers de ce Régiment lors de la rentrée les vetements qui leur manquaient

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur

Ségur

M. Le Cte. de Langeron et en son absence à M. Le Cte. de Marinais

Gau. du Mouvement
des Troupes

A Versailles le 22. 7.bre 1782.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6. de ce mois, je vous remercie de m'avoir fait part des détails qu'elle contient tant sur l'arrivée au Port de Brest des Vaisseaux l'Eveillé et le Marseillois que sur l'état des Détachemens des Régiments Du Maine et de Bourbon qui en formoient la garnison.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur./.

[signature]

Le Cte de Marinais

au
B. du Mouvement des
Troupes.

A Versailles le 22. 7.bre 1782.

M. le Duc de La Rochefoucauld, m'informe Monsieur, que 21. hommes du Régiment de la Sarre fait prisonnier, le 19. avril dernier à Bord du Vaisseau le Caton, et qui ont été débarqués à Calais se sont rendus à Brest ou à Morlaix d'après les ordres Généraux que j'ai adressés dans les Différents Ports relativement aux Prisonniers revenus de l'amérique méridionale, comme ces 21. hommes sont dans le Cas d'être renvoyés à leur Régiment vous voudrés bien les faire passer à Crozon où il paraît que M. le C.te de Goyon a fait rendre le détachement des Volontaires de ce Régiment destiné à s'embarquer à Brest et d'où ils seront ramenés à Verdun par l'Escorte de ce détachement après son Embarquement.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble Et très obeissant Serviteur.

Ségur

M. le C.te de Murinais

ie

ul.

[illegible]

Bau du Mouvement des Troupes.

A Versailles le 22. 9.bre 1782.

M. Le Pce de Condé demande, Monsieur, que le Sr de Villelume qui a marché comme Soulieutenant avec le Détachement du Régiment d'infie de Condé employé pour la garnison des vaisseaux et qui a été nommé depuis à une Lieutenance en second, soit relevé dans ce détachement par le Sr de Senneté premier Soulieutenant dont c'est le tour à marcher. vous voudrés bien me mander ce que vous en pensés et si vous prévoyés que ce Remplacement pourra etre fait avant l'Embarquement du Détachement dont il s'agit ; j'attendrai votre réponse pour donner des ordres en Conséquence.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement Monsieur, votre très humble Et très obeissant Serviteur.

Ségur

M. Le Cte de Murinais .j.

Paris le 27. 7bre 1762.

J'ai reçu Monsieur la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire pour me faire part des ordres reçus par M. le Cte d'hector de faire embarquer à Brest le plus de troupes du departement de la guerre qu'il sera possible du 1er au de ce mois prochain. vous demandés en conséquence à être autorisé à lui fournir celles qui pourront y être rendues a cette epoque et dont vous m'adressés L'Etat. dans cette circonstance vous ne pourés mieux faire que de vous conformer en tout à ce que M. le Cte d'hector vous demandera d'après les ordres de m. le Mis de Castries.

j'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement Monsieur votre très humble et très obeissant serviteur.

Ségur

Le Cte de Marinais

A Versailles le 1.er 8.bre 1782.

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur, que sur le compte que j'ai rendu au Roy des services du S. de Boisguyon, sous lieutenant dans le Régiment de la fere, qui a conduit un détachement de Volontaires à la martinique, et qui a été obligé à son retour, d'aller de Toulon à Calais joindre le Régiment à ses frais, sa Majesté a bien voulu lui accorder une Gratification Extraordinaire de Trois cent Livres. Je vous prie d'en donner avis à cet officier. J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur.

Ségur

M. le C.te de Langeron M.al de camp.

(317)

À Versailles le 2 8bre 1782.

Je suis informé, Monsieur, que le N.^é Pierre françois Toupance, après avoir deserté du Bataillon auxiliaire des Colonies, s'est engagé dans le Regiment d'Angoumois d'où il a été tiré pour être compris dans le détachement que ce Corps a fait partir pour être embarqué. Je vous prie de donner les Ordres necessaires pour le faire arreter au port et de m'informer de sa capture, afin que je le fasse conduire par la Marechaussée jusqu'à L'Orient où il sera remis à la disposition du Commandant du Bataillon auxiliaire des Colonies ainsi que M. le Mis de Castries le demande.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur Votre très humble et très obeissant serviteur.

Ségur

M. Le Cte de Langeron Com.^t de Camp

311

A Versailles le 3. octobre 1782.

Le Roy a bien voulu, Monsieur, accorder au Chr. de Fabre premier capitaine du Régiment de Beaujollois, une pension de 400.# qu'il remettra quand il en sera pourvû d'une dans l'Ordre de Saint Louis; J'ay l'honneur de Vous envoyer cy-joint la lettre par laquelle Je luy annonce cette grace; Je Vous prie de la luy faire parvenir.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

M. le Cte. de Dangeau

A Versailles le 5. 8.bre 1782.

Puisque vous pensez, Monsieur, que la présence du S. Calonne n'est point nécessaire en Bretagne pendant l'hyver, il peut se rendre au mois de 9.bre à Paris où il assure que ses affaires l'appellent; je présume que vous lui prescrirez d'apporter avec lui son travail, qui vraisemblablement resteroit trop en souffrance, s'il etoit interrompu pendant tout l'hyver.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obeissant serviteur.

M. Le C.te de Langeron.

…in le 18. 8bre a M.
…doyer

Versailles le 5. octobre 1782.

J'ay l'honneur, Monsieur, de vous adresser le Congé que le Roy a bien voulu accorder au S. O'Doyer, Lieutenant Colonel du Regiment de Berwick.

J'ay l'honneur d'être avec un très parfait attachem.t, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Segur

M. Le Ch.er de Langeron, Berwick

Vlles le 5. Octobre 1782.

Quelqu envie que j'aye, Monsieur, de rendre service au S. Le Vacher, Commis Principal du Trésorier des Troupes à Brest, auquel vous voulez bien vous intéresser, vous devez juger qu'il ne m'est pas possible de proposer au Roi de lui accorder une gratifon extraordre de 800# parceque Sa Mté me répondrait, avec raison, que ce n'est point à elle à récompenser les services des Employés de M. de Serilly dont le traitement actuel est assez considérable pour faire un sort convenable aux personnes qui travaillent sous ses ordres.

J'ai l'honneur d'etre avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

Cte de Langeron, Mal de Camp Commdt à Brest

au
B. du Mouvement
des Troupes.

Versailles le 8. 8.bre 1782.

J'ai l'honneur de vous Envoyer, Monsieur, l'Etat des Effets que le second Bataillon du Régiment de Dillon a fait passer au premier en remplacement de ceux Perdus à bord du Vigilant, vous voudrés bien vérifier si ces naufrages étaient en aussi grande quantité et me le mander afin que j'ordonne le Remboursement de la dépense qui a eu lieu à cette occasion.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant Serviteur

Ségur

M. de Langeron.

À Versailles le 8. 8.bre 1782.

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur, que le Roy a bien voulu accorder une gratification Extraordinaire de trois cent livres au S. de Varennes, Soulieutenant de Grenadiers dans le Régiment de Guyenne qui a été chargé l'année dernière du Commandement et conduite des Volontaires Embarqués sur le Navire de transport le Maréchais; je vous prie d'en donner avis à cet officier. J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obeissant serviteur.

Ségur

M. le C.te de Langeron M.al de Camp

…eau du Mouvement
des Troupes

à Versailles le 8. 8bre 1782.

Je vous préviens Monsieur, que j'adresse une Route pour faire rendre à Morlaix 26 hommes du Régiment d'Auxerrois faits prisonniers au Combat du 12. Avril dernier qui sont actuellement à Mozay près la Rochelle, et qui arriveront à Morlaix le dix novembre prochain. Ces hommes devant rejoindre leur Régiment avec les autres détachements qui sont déjà assemblés dans cette ville, vous voudrez bien les faire embarquer à Brest, conformément aux ordres que Mr le Mal de Castries a donnés à cet effet.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

…eur. … Cte de Langeron
…e

...au du Mouvement des Troupes

à Versailles le 8. 8.bre 1782.

Je vous ai prévenu, Monsieur, que le Roi a donné ses ordres pour faire embarquer à Toulon les seconds Bataillons des Regimens d'Infanterie de Piémont, du Lyonnois et d'Artois, après qu'ils auront été complettés à 500. hommes effectifs en prenant sur les premiers Bataillons ceux qui leur manqueront pour les porter à ce nombre. L'intention de Sa Majesté est que les officiers qui sont attachés à ces trois Bataillons, et qui s'y trouvent, suivent leur destination, mais dans le cas où ceux qui en font partie et qui sont actuellement embarqués pour le service de garnison sur les Vaisseaux, rentreroient au Port de la Bretagne, vous voudrés bien les faire rembarquer immédiatement pour aller rejoindre leurs Bataillons.

L'intention de Sa Majesté, est aussi, que vous fassiez embarquer avec eux, les tentes d'officiers et de soldats, et les effets de campement nécessaires pour les trois B.ons

M. le C.te de Langeron

dont il s'agit, il faudra en
conséquence, le faire partir avec
le convoy qui doit porter les régim.ts
de Rouergue et de R.al hesse darmstadt
afin que les effets soient remis
aux trois Bataillons partant de
Toulon, à leur arrivée à la
destination. J'écris au sujet
à M. le M.is de Castries pour
qu'il adresse des ordres aux
administrateurs de la marine à
Brest.

J'ai l'honneur d'être avec
un très parfait attachement,
Monsieur, votre très humble et
obéissant serviteur.

Ségur

A Versailles le 8. 8bre 1782.

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur, que le Roy a bien voulu accorder une gratification Extraordinaire de quatre cent livres au S. Duvau capitaine en second dans le Régiment de Bearn, que vous avés choisi pour commander le dépôt des volontaires des differens Régimens réunis à Morlaix; je vous prie d'en donner avis à cet officier. J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obeissant serviteur.

Segur

M. le Cte de Langeron Mal de camp surnuméraire

…au du mouvement des Troupes.

à Versailles le 8. octobre 1782.

J'ay rendu compte au Roi, monsieur, des preuves de courage, de bravoure, et d'intrépidité qu'ont données les nommés Sebastien Chaussard, et Mathieu Carols dit la Violette, Sergents de la Compagnie de Boisgoutier au Régiment d'auxerrois, lors du combat qu'a soutenu le Vaisseau le Glorieux sur lequel ils étaient embarqués contre deux Vaisseaux à trois Ponts. Sa Majesté voulant récompenser la valeur, et la conduite distinguée de ces deux Sergents, je vous préviens qu'elle a accordé à chacun, une Pension de cinquante livres, sur le fonds du 4e denier, dont ils seront payés tous les ans à l'échéance. Vous voudrez bien leur annoncer cette grace, je mande d'ailleurs au mestre de Camp Commandant de ce Régiment, que l'intention de Sa Majesté est qu'il les propose de préférence à des sous-Lieutenances de grenadiers lorsqu'il y en aura de vacantes.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur.

…le Cte de Langeron.

[illegible]

A Paris le 10. 8bre 1782.

D'après les bons Témoignages que vous avés rendus, Monsieur, du Service que fait le S. Le Bas Lieutenant de Maréchaussée à Landerneau, et les dépenses extraordinaires qu'il lui occasionne, et dont j'ai rendu compte au Roi, Sa Mté a bien voulu lui accorder une Gratification de 600.# j'en joins ici l'ordonnance que je vous prie de faire remettre à cet Officier.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

M. le Cte de Langeron Commandant à Brest

à Paris le 10. 8.bre 1782.

Le Rd. Adam, Monsieur, Brigadier de Maréch.ée à Brest, vient d'obtenir la gratification de 150.# que vous m'avés demandée pour lui en faveur de son service dont vous êtes content, et des frais que lui a occasionné son changement de résidence. je vous prie de vouloir bien lui en faire remettre l'ordonnance qui est ci jointe.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le Cte. de Langeron Command.t à Brest.

B.au du Mouvement des Troupes

A Versailles le 13. 8.bre 1782.

J'ai mis sous les yeux du Roy, Monsieur, la proposition que vous avés faitte le 25. 7.bre dernier, et qui avoit déja été convenüe en 1779. de destiner une Compagnie de Canoniers Invalides de 100. hommes, pour la garde des forts du Camp retranché de Brest; Sa Majesté ayant confirmé sa premiere décision à ce sujet, Elle donnera ses ordres, dans le tems, pour que cette Compagnie soit rendüe à Brest au 1.er Juin 1783. ainsi que vous l'avés demandé, vous voudrés bien faire les dispositions nécessaires enconséquence.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

[signature]

M. le C.te de Langeron

354

A Versailles le 15. 8bre. 782.

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur, que le Roy a bien voulu accorder une gratification Extraordinaire de quatre cent livres au S. de la Serre, capitaine en second dans le Régiment de foix, que vous avés choisi pour commander en Second, le dépôt des Volontaires des differens Régimens réunis à Morlaix, je vous prie d'en donner avis à cet officier. J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

Cte. de Langeron Mal. de camp Commandt. à Brest.

Fontainebleau le 15. 8bre. 1785.

Recevés, Monsieur, mes remerciments des détails que vous voulés bien me donner du séjour de M. le Cte. de Montmorin a Brest; vous devés être bien persuadé de l'attention que je donnerai aux comptes que vous me rendrés l'un et l'autre cet hiver de l'état actuel de la place de Brest.

j'ay l'honneur d'etre avec un parfait attachement Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur

Le Mal. de Ségur

M. le Cte. de Langeron

251

D.[au] du Mouvement des Troupes.

A Versailles le 20. 8.bre 1782.

J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur, copie d'une Lettre par laquelle M. le M.is de Castries m'annonce le Traitement que le Roi a bien voulu régler aux officiers des Troupes de service de terre qui sont débarqués momentanement pour être ensuite rembarqués; vous verrés que ce Traitement particulier sera payé sur les fonds du Département de la Marine, dans les deux Cas expliqués par la Copie cy jointe. je vous prie de donner vos ordres pour que les officiers qui débarqueront à Brest et dans les Environs soient Exactement informés de ces dispositions afin qu'ils s'y conforment.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur votre très humble et très obeissant serviteur.

[signature]

M. le C.te de Langeron.

Pour Copie.
du 8. 8bre 1782

M. Le Cte. de Langeron, m'a fait Monsieur quelques représentations en faveur des officiers des Troupes de Terre, employés dans le département de la marine qui dans certaines circonstances se trouvent constitués dans des frais extraordinaires dont ils paraissent devoir être indemnisés, je les ai mises sous les yeux du Roi et Sa Majesté a bien voulu y avoir égard et accorder dans ces cas extraordinaires un traitement particulier sur les fonds de mon département à ces offers. d'après la décision du Roi ceux d'entre eux qui ayant été embarqués avec des détachements de troupes à leurs ordres débarqueront momentanément et dont les détachements resteront dans le port et continueront à être nourris à la ration de la Marine, recevront 50 s par jour pour leur tenir lieu de la subsistance dont ils jouissaient à bord des vaisseaux sur lesquels ils étaient embarqués.

Les officiers attachés aux corps employés dans les colonies qui ayant été faits prisonniers repasseront en France et seront renvoyés dans un port pour s'y rembarquer, seront du jour de leur arrivée soit dans le port, soit dans la ville des environs qui leur aura été assignée pour cantonnement en attendant leur embarquement

recevront de la même le supplément d'appointe
qui est payé dans les Colonies, aux troupes
qui y servent, sur le Certificat qu'ils présen
à l'intendant du Port, & de l'officier généra
qui commandera dans le lieu de leur
Embarquement.

[illegible]

…reau du Mouvement
des Troupes

à Versailles le 20 8.bre 1781.

Le Roi étant informé, Monsieur, qu'il s'est élevé quelques difficultés ou incertitudes dans les Régiments d'Infanterie, relativement au tour de service de mer, des Capitaines de Grenadiers, et des Capitaines ou autres officiers attachés à la Compagnie de Grenadiers, je vous préviens que Sa Majesté a décidé :

1°. que le service des Capitaines de Grenadiers étant considéré comme actif, ils ne doivent compter parmi les Capitaines de fusiliers pour le tour des embarquements, qu'au jour qu'ils rentreront dans cette classe.

2°. que le service des officiers attachés à la Compagnie de Grenadiers, n'étant que momentané, cette circonstance ne peut les exempter de marcher à leur tour, pour le service de mer, mais qu'ils en seraient cependant dispensés dans le cas où ils se trouveraient détachés avec la Compagnie de Grenadiers hors de la garnison, et que leur tour, serait alors censé passé pour le service de mer.

Vous voudrez bien faire part de cette décision aux Mestres de Camp Commandants des Régiments d'Infanterie, dont l'inspection vous est confiée, afin qu'ils s'y conforment

M. le Comte de Langeron.

à l'avenir.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

[illegible]

B. au
B. du mouvement
des troupes

A Versailles le 20. 8bre 1782.

M. Le Comte de Murinais m'a informé Monsieur que les détachements des volontaires des Régiments d'anjou et du Vexin qui viennent d'etre débarqués à Brest y sont arrivés dans un Etat de délabrement difficile à concevoir et que celui d'anjou n'a pas un seul habit qui paraisse etre du second tiers de l'habillement ainsy qu'il a été prescrit; Comme il est instant de s'occuper des réparations et des remplacements dont ils ont besoin Vous voudrés bien y faire pourvoir sans délay et m'adresser l'état séparé de la dépense qui en aura résulté afin que je puisse en ordonner le payement sur ces deux Régiments, J'écris d'ailleurs à MM les officiers généraux chargés de leur inspection pour désaprouver les Mestres de camp Commandants de ces Régiments sur le mauvais état dans lequel ils ont fait partir leurs détachements. M. de Murinais m'ayant aussi rendu compte du bon Etat des détachements des Régiments de Brie, Rouergue et des 300 hommes du dépôt de Touraine j'écris en même temps à MM les Inspecteurs de ces Corps pour approuver l'attention qui a été donnée à cet Egard.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement Monsieur Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

Le Comte de Langeron

Bureau du Mouvement des Troupes

A Versailles le 20. 8bre 1782.

Je joins icy, Monsieur, un mémoire par lequel M. le Mis. de la Fare expose les motifs qui lui paroissent devoir déterminer à faire rentrer au Régiment de Piémont, le Détachement de garnison du vaisseau le Dauphin Royal, qui vient de debarquer à Brest, je vous prie de les examiner et de me marquer ce que vous en pensez afin que je puisse prendre les ordres du Roy sur cet objet.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

M. Le Cte. de Langeron

Copie de la lettre de M. Le M.is de Segur a M. Le M.is D'Aubeterre dattée de Versailles le 1. 9.bre 1782.

Le Roi ayant décidé, M. qu'il seroit établi a Tours un dépôt pour le Régiment d'agenois et l'Intention de S. M. étant que tous les Soldats de ce Régiment qui débarqueront dans les Ports, venants de S.t Domingue ou des prisons d'angleterre soient rassemblés a ce dépôt vous voudrez bien prescrire aux officiers Commandants dans les ports de votre Commandement de les faire rejoindre a Tours.

J'ai l'h.eur &c.a signé Segur

Pour Copie conforme a l'original

Aubeterre

au
M.r du mouvement
Troupes

A Versailles le 4 novembre 1782.

M. le C.te de Langeron

Je réponds sur le champ, Monsieur, aux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 28. et 30. du mois dernier; Je vois par celle du 30, que vous êtes embarrassé de fournir, sur les détachemens qui restent à votre disposition, les garnisons de vaisseaux que la Marine vous demande: s'il vous avoit été possible de m'adresser l'état sommaire de la force actuelle de ces détachements, ainsi que je vous l'ai demandé par ma lettre du 10. 8.bre, j'aurois déja expédié les ordres du Roi pour vous faire passer le supplément de troupes qui vous est nécessaire pour pourvoir à tous les besoins de la marine jusqu'au mois de mai prochain et vous ne seriez pas gêné comme

Vous l'êtes, sur vos moyens ; quoiqu'il en soit,
et pour ne pas retarder les opérations de ce
département, le Roi vous autorise à tirer
de chacun des Régimens de Brie et de Stain
ainsi que vous le proposez, un détachement
de 130 hommes pour fournir la garnison du
vaisseau le Protecteur et celle d'un autre
vaisseau que vous ne nommez pas, et que je
sais être l'alcide, d'après la lettre que je
reçois de M. le Mis de Castries.

Sa Majesté approuve également que
chacun de ces détachemens soit composé
d'un Capitaine, un Lieutenant, cinq sergens
dix Caporaux, un tambour et 114. fusiliers
Vous voudrez bien adresser vos ordres
en conséquence aux Commandans de ces
Régimens, afin que ces détachemens ...

trouvent prets au moment où ils devront etre embarqués. Je dois cependant vous observer que si le départ des vaisseaux sur lesquels ces détachements doivent monter etoit retardé jusqu'à l'arrivée des nouveaux détachements, que le Roi destine à faire passer en Bretagne pour le service de la marine; vous prendriés de préférence la garnison des vaisseaux dont il est question parmi ces derniers détachements et alors vous dispenseriés de cette fourniture ces deux Régiments, car vous sentés comme moi, combien il seroit fâcheux de morceler des Corps qui sont compris dans le nombre de ceux qui doivent se porter sur le pied de Guerre et qui servent utilement à la défense des côtes. D'après ces motifs, l'intention de Sa Majesté est que vous ne fassiés marcher les détachements des Régiments de l'Isle et de flandres, que

dans une nécessité indispensable.

Je dois vous prévenir que M. le Mis de Castries insiste fortement pour que les garn[isons] de vaisseaux continuent d'être de la même force que ci devant : je pense aussi que le b[ien] du service l'exige et qu'il ne faut rien chan[ger] à ce qui a été réglé précédemment à cet égar[d].

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, votre t[rès] humble et très obéissant serviteur.

[signature]

l. 13. 9bre

A Versailles le 5. 9bre 1782.

J'avois donné ordre, Monsieur, le 6. du mois d'Avril dernier à M. de Ganot Directeur de l'Artillerie à Brest de faire délivrer aux commandans des Recrües qui devoient s'embarquer dans ce port pour l'armée de Rochambeau, les armes dont je joins ici l'état, je suis persuadé que cet ordre a été éxécuté, cependant je serai bien aise d'en être assuré par vous, et je vous prie de vouloir bien m'en informer.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

[signature]

M. le Cte de Langeron.

Etat des Recrues destinées pour l'armée de M. Le C.te de Rochambeau et aux quelles il sera fourni un armement avant leur embarquement qui s'executera à Brest.

Savoir

recrues	de Bourbonnois	217. fusils
	de Soissonnois	209.
	de Saintonge	183.
	de R.al Deuxponts	200.
	du 2.e B.on d'auxonne	131.
		940. fusils

Cet etat a été arreté le 6. avril 1782. a m. de Ganot.

[Bur]eau du Mouvement des Troupes.

A Versailles le 10e 9bre 1781.

J'ai l'honneur de vous adresser, monsieur, une lettre que je reçois de M. le Cte de Durat sur le remplacement des Srs Daisennes Capitaine Commandant du Régiment [illegible] mort à bord du Vaisseau le Puissant et de la Brugère Lieutenant qui est devenu Capitaine en second. je vous prie de me mander ce que vous en pensez afin que je puisse donner les ordres nécessaires pour faire remplacer ces deux officiers si vous le jugez convenable.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le Cte de Langeron

Bau. du Mouvement des Troupes.

Versailles Le 10. 9bre 1782

Vous proposés, Monsieur, par votre Lettre du 30. 8bre dernier de faire embarquer avec les Régiments de Rouergue et de Royal hesse d'armstatd le détachement d'Environ 200 hom.es du Regt. de Piemont qui vient de debarquer du Vaisseau le dauphin Royal; le Roy ayant Considéré qu'il serait Contraire au bien de son Service de faire rembarquer ce détachement qui a fait trois Campagnes de mer et qui peut etre attaqué d'un vice scorbutique, Sa Majesté a jugé plus Convenable de le faire passer à [illegible] ou le premier Bon. de ce Régiment se rendra après l'Embarquement du second; je joins ici les ordres à cet effet. vous voudrés bien tenir la main a leur Execution en observant de faire débarquer les 35 hom.es de ce Régiment qui sont à bord de la frégate La Gentille pour les réunir à ce détachement.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble Et très obeissant serviteur.

M. Le Cte. de Langeron.

Bau. du Mouvement
des Troupes

A Versailles le 10. 9bre 1782.

Je vous ai informé, Monsieur, des ordres que le Roy a donné pour rassembler à Morlaix tous les Bas officiers et Soldats des troupes du service de terre, faits prisonniers au Combat du 12. avril dernier, qui ont été ramenés dans les différents Ports du Royaume, comme tous ces détachemens doivent maintenant y être réunis, je vous prie de m'en adresser un Etat par Régiment qui me fasse connoître le nombre d'officiers, Bas officiers et Soldats dont chaque Détachement se trouve composé; vous voudrés bien en remettre un double à M. le Cte d'hector afin qu'il soit pourvû à leur embarquement suivant les ordres adressés par M. le Mis de Castries pour les faire rejoindre leurs corps respectifs aux Isles de l'Amérique.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

M. le Cte de Langeron

(311)

Bau du Mouvement
des Troupes

A Versailles le 12. 9.bre 1782.

D'après ceque vous me mandés, Monsieur, par les deux Lettres que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 8. de ce mois, j'adresse les ordres du Roy pour faire pourvoir sur le champ au remplacement des S.rs D'Aysennes Capitaine Commandant au Régiment de Vexin, et de Vaulx premier Lieutenant au Régiment de Chartres, par deux officiers des mêmes grades, qui doivent se rendre aux Détachements de ces Régiments employés pour la garnison des Vaisseaux du Roy.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. Le C.te de Langeron

Bureau du Mouvement des Troupes.

Versailles le 15. 9.bre 1782.

Je joins ici, Monsieur, un mémoire par lequel plusieurs Grenadiers du Régiment d'armagnac reclament leurs Congés absolus d'ancienneté, vous savez que le Roi a jugé convenable d'en suspendre l'Expedition dans les Régiments qui sont employés à la Guerre et que celui d'armagnac est dans ce Cas; je vous prie de faire Connaitre Cette décision de Sa majesté à ces grenadiers que je suppose être à morlaix et de leur expliquer en même tems que son intention est d'avoir egard à la prolongation de leurs services.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obeissant Serviteur.

Ségur

M. le Bon de Langeron.

Bureau du Mouvement des Troupes.

A Versailles le 15. 9bre 1782

Ayant compté, Monsieur, que le Détachement d'Escorte qui a conduit en Bretagne les Volontaires fournis par le Régiment de la Sarre retournerait directement à Verdun, je m'étois proposé d'y faire rendre en même temps 21. hommes de ce Régiment faits prisonniers au Combat du 12 Avril dernier qui sont débarqués à Calais, et qui ont été envoyés à Morlaix, mais M. le Duc de la Rochefoucauld désirant que ces 21. Prisonniers rejoignent tout de suite, je vous adresse une Route à cet effet, vous voudrez bien fixer leur départ, et en donner avis à ce Maître de Camp Commandant.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le Cte de Langeron.

B.[au] du Mouvement
& des Troupes.

Versailles le 15 7.bre 1782.

J'ai mis sous les yeux du Roi, Monsieur, la demande que vous avez faite le 8. de ce mois du tiers en sus d'appointements en faveur des officiers chargés de l'Escorte des volontaires destinés pour les Colonies qui sont actuellement dans les Environs de Brest en attendant leur Embarquement; Sa Majesté a Considéré qu'il pourrait trop tirer à Conséquence d'accorder ce supplément, mais son intention est que vous m'adressiez, lors du Départ de ces détachements d'Escorte, l'État des officiers qui par leur position et les soins qu'ils se seront donnés pour la Conservation et la bonne discipline de la Troupe qui leur est Confiée vous auront paru susceptibles de Gratifications afin que je puisse lui en rendre Compte.

Quant aux représentations et aux objets de remplacement dont ces Volontaires peuvent avoir besoin, Sa Majesté vous autorise à y faire pourvoir sur le Champ et Elle approuve que cette dépense soit à son Compte.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur votre très humble Et très obéissant Serviteur.

Ségur

M. Le C.te de Langeron

au I. du Mouvement des Troupes.

A Versailles le 19. 9bre 1782.

Le bien du Service du Roy exigeant, Monsieur, que la comptabilité des Détachements destinés à la garnison des Vaisseaux soit uniforme, et qu'elle soit surveillée, afin d'éviter les doubles employs et que les Commandants ne touchent rien au delà des fonds qui sont nécessaires pour leur détachement; je vous prie de me mander quels sont les ordres que vous avés donnés à cet égard, afin que je fasse connoitre, l'ordre établi dans cette partie, aux officiers Généraux chargés de l'inspection des Régiments dont les détachemens qui sont à vos ordres font partie. je suis persuadé que vous vous êtes essentiellement occupé de cette partie, et que vous aurés pris toutes les précautions nécessaires pour que les comptes soient rendus exactement et éviter les nonvaleurs qui pourroient résulter d'une trop grande facilité à toucher de l'argent. Le Capitaine Commandant le Détachement du Régiment de Rohan marquant de la négligence et n'ayant encore rendu aucuns comptes au Conseil d'administration de ses recettes et dépenses, vous

M. Le Cte de Langeron

voudrez bien établir sa situation et m'en rendre compte.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement.

Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

[signature]

[Bure]au du Mouvement des Troupes

Le 23. 9.bre 1783

A Versailles le 19. 9.bre 1782

J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur, un mémoire par lequel le Régiment d'Infanterie de Monsieur, réclame une somme de 8000.# qui lui a été retenue, et dont il demande le remboursement, Cette somme ayant été dépensée pour les remplacements et réparations du Détachement de 130. hommes qui étoit sur le Vaisseau du Roy le Pégase et qui a été pris. Vous voudrez bien me mettre à portée de prononcer sur cette réclamation.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

M. Le C.te de Langeron

[illegible]

Versailles le 20. 9.bre 1782./

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8 de ce mois pour m'informer que M. Le Mis de Castries est dans l'intention de faire donner des bâtimens pour débarrasser les magazins du Roy à Brest des effets qui appartiennent aux Etats Unis de l'amérique septentrionale. Je ne puis qu'applaudir à l'attention que vous avez eu de prévenir de cette disposition Le Sr Bertier Commissaire des Guerres, chargé de la police des magazins dont il s'agit, en lui recommandant de faire tous les préparatifs nécessaires à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur./

Ségur

M. Le Cte de Langeron. A Brest./

…eau du mouvement des Troupes.

R. le 9. Xbre

A Versailles le 23. Novembre 1787.

J'ai reçu, Monsieur, un mémoire du nommé L'Estang Sergent au Régiment de Viennois qui demande son congé absolu. Vous savez que le Roi a décidé qu'il n'en seroit accordé aucun dans les Régiments employés à la Guerre, je vous prie en conséquence de faire connoître à cet homme les intentions de S. M.té qui ne permettent pas d'avoir égard à sa demande.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

[illegible]

M. le Cte de Langeron

Bureau du Mouvement des Troupes.

A Versailles le 28. 9bre 1787.

J'ai donné des ordres, Monsieur, pour faire remplacer le Sr d'Aymenet Capitaine Commandant du Régiment de Vexin, mort à bord du Vaisseau le Triomphant, parcequ'il étoit question que cet officier, d'après votre lettre du 8 de ce mois, mais je vois par celle que vous m'avez fait l'honneur m'écrire le 18. que le Sr de la Bruyère Lieutenant au Régiment, qui a été nommé Capitaine en second, depuis qu'il est détaché pour la garnison des Vaisseaux, est aussi dans le cas d'être remplacé, je mande en conséquence à M. le Cte de Durat de faire partir sur le champ un autre Lieutenant pour aller relever le Sr de la Bruyère.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

[signature]

M. le Mis de Langeron

Direction des Ports

Copie d'une Lettre du Ministre a MM. Hector et Guillot, Le 29. 9bre 1782.

Je vous envoye, MM. l'Etat des Effets que j'ai prié M. le Mis. de Segur d'envoyer à Brest en me prevenant qu'ils ont été expediés de Paris le 21 de ce mois pour etre rendus à Brest en 27 jours, ce Ministre m'informe qu'ils sont adressés à Mr. de Champeroux Commissaire Ordonnateur des Guerres en ce port. vous voudrez bien vous entendre pour les faire retirer de ses mains dès qu'ils seront arrivés.

J'ai l'h. &ca. Signé Castries.

pour Copie. Guillot.

Etat des Effets expediés de Paris pour Brest à l'adresse de Mr. De Champeroux Commissaire Ordteur des Guerres

300 Selles Complettes
300 Mords de Brides
300 mords a filet a barre
300 paires d'étriers
300 paires d'éperons
300 paires de Bottes.

600. Pistolets.

B.[au] du Mouvement des troupes

Versailles le 30. 9.bre 1782.

Le 20. Xbre les envoyé États.

J'ai reçu, Monsieur, les quatre États que vous m'avés adressés, contenant le Résultat de la visite qui a été faite par les officiers de santé de l'hopital militaire de Morlaix sous les yeux du Commissaire des Guerres et du Commandant du Dépot des volontaires de 77 hommes de ce dépot qui se trouvent hors d'état de suivre leur destination.

Je vois par l'état N.° 1.er qu'il y a deux hommes qui ont 28 ans de service, un qui en a 16 et un autre 15, l'intention du Roi est que ces quatre hommes soient envoyés à leurs Régiments pour y continuer leurs services en attendant qu'ils soient susceptibles d'obtenir les invalides, ou la pension de récompense militaire; à l'égard des autres hommes compris dans cet État vous voudrés bien leur faire Expedier des Congés de Réforme et faire payer aux uns et aux autres trois sous par lieue pour se rendre à leurs destinations.

Les hommes Compris dans l'état N.° 2.

10

M. le C.te de Langeron. A.

étant aussi hors d'état de servir, il faut
les Reformer et les renvoyer avec une
Cartouche verte en leur faisant payer la
Conduite expliquée cy dessus.

Comme il paroit que ceux compris dans
l'état n°. 3. qui sont également hors d'état
de s'embarquer, peuvent finir le temps de
leurs engagements à leurs Régiments, vous
voudrés bien les y renvoyer, en observant
cependant de choisir ceux qui, par leurs
infirmités et l'ancienneté de leurs services
vous paroitront dans le cas d'être admis
dans les Compagnies détachées de l'hôtel
Royal des invalides et dont vous aurés après
de m'en dresser un Etat séparé et de les laisser
a Morlaix jusqu'à nouvel ordre.

Quant aux soldats non volontaires compris
dans l'état n°. 4. ils doivent être renvoyés
aux differens dépots de leurs Régiments, où
ils seront venus en observant de faire retenir
à ces dépots l'argent qu'ils ont reçu.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait —
attachement, Monsieur votre très humble et
très obeissant serviteur.

[signature]

à Versailles Le 9. Xbre. 1782.

Quoique la lettre que j'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, me paroisse d'un anonyme qui se cache sous le nom d'un Officier de la Marine, la dénonciation qu'elle contient a néanmoins mérité mon attention, surtout à la vue de l'échantillon de toile qui y est joint et que cet anonyme prétend être celui des sarrots et grandes culottes que l'on fait faire à Brest pour les soldats qui s'embarquent. Il est certain que cette toile qui est infiniment grosse et de mauvaise qualité ne doit pas être chère; tandis que ces sarrots ne reviennent pas au Roi à bon marché. Je connois votre zèle, Monsieur, pour le service de Sa Majesté et je pense qu'il me suffit de vous faire connoître la dénonciation dont il s'agit pour que je sois sûr que vous en approfondirez l'objet, ainsi que la conduite du Commissaire des Guerres dont on parle comme faisant la fourniture de l'habillement en question sous le nom de son

M. le Cte. de Langeron

domestiques, ce que je ne pourrois croire que dans le cas où vous auriez acquis la preuve d'une pareille infidélité.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

[signature]

2 M. feriz 2
nous parlerons reportant cette lettre
et l'echantillon joint

Monseigneur

Le Roy Entend que les sarots & Culottes quon distribüe aux soldats soient de toille forte, et de durée surtout pour la destination des illes et de l'inde,

Le commissaire des guerres de brest fait cette fourniture sous le nom dun domestique, il y gagne trop point de rebut; pour que vous en jugiés mieux, voici un Echantillon de la toille qu'on emploie qui coûte 17s, tout devroit être rebutté

j'ose me dire tres respectueusem

Monseigneur

Votre tres hum

et soumis

Serviteur

Desbrosse

officie

marin

à Rumen 26 9bre

1781

au B. du Mouvement des Troupes

Versailles Le 5. Xbre 1782

J'ai reçu, Monsieur Les Lettres que vous m'avez fait L'honneur de m'écrire Les 20, 23, 24, 25, 27, et 29 de ce mois avec les États que vous y avez joints des Troupes Embarquées à Brest jusqu'à cette Epoque, je vous remercie des differents détails Contenus dans Ces Lettres ainsi que de votre attention à m'avoir donné des nouvelles de mon fils.

Vous aurez vu par ma Lettre du 28. 9.bre que le Roi a Confirmé sa décision qui vous autorise à tirer des détachements des Régiments de Brie et de Flandres pour La Garnison des Vaisseaux qui doivent être armés dans Le Courant de ce mois, je ne puis en Conséquence que me referer à ce que je vous ai mandé à ce sujet.

J'ai l'honneur d'Etre avec un Parfait Attachement Monsieur, votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

P.S. Je compte toujours, Monsieur, que vous ne serez point obligé de tirer un nouveau détachement du Regt. de Bourbon; il me paroit très essentiel de l'éviter ainsi que je vous l'ai observé par ma Lettre du 28. du mois der.

M. Le Cte de Langeron

B.au du Mouvement des Troupes

Rf Le 25. Decembre

A Versailles Le 10. 7.bre 1782.

J'ai reçu, Monsieur, les lettres que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire les 4 et 5. de ce mois; Je vous remercie du détail que contient la derniere relativement au départ du Convoy parti de Brest.

Je joins ici la route en Blanc que vous demandés pour renvoyer au Regiment de Dauphiné son détachement qui étoit embarqué sur le vaisseau le Protecteur, vous voudrés bien régler son départ et m'en informer, en observant d'ordonner les précautions nécessaires que je vous ai indiquées par mes differentes Lettres pour que l'étape et le logement se trouvent préparés.

J'adresse en même tems une autre route a M. le M.is D'aubeterre pour faire rendre à Taillebourg le détachement d'Escorte du Regiment de l'isle de france qui doit arriver a nantes le 17. de ce mois.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur votre très humble et très obeissant serviteur.

[signature]

M. le C.te d'Angeron.

Bureau du Mouvement des Troupes. à Versailles le 15. Décembre 1782.

R. le 20. Xbre

Je joins ici, Monsieur, un mémoire par lequel, M. le Cte de Chastellux demande que plusieurs officiers qu'on a changé de grades soient relevés dans le Détachement du Régiment de Beaujolais employé pour la garnison des Vaisseaux. Je vous prie d'examiner cette proposition, et de me marquer ce que vous en pensez afin que je puisse adresser les ordres du Roi en conséquence.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

M. le Cte de Langeron

1331

Bureau du Mouvement des Troupes.

A Versailles le 15. 8bre 1782

D'après votre proposition, Monsieur, j'ai fait expédier un congé jusqu'au 15. may prochain au S.r de S.t Quentin, Cap.e Commandant au Rég.t d'inf.ie de Monsieur et j'ai donné des ordres pour le faire remplacer dans le détachement de ce Régiment employé à la garnison des vaisseaux mais comme M. le M.is d'autichamp m'informe qu'il n'y a point de Cap.es Commandants présents au Corps, je vous préviens que je mande à cet officier Général de faire marcher un Cap.e en second afin de pourvoir au remplacement du S.r de S.t Quentin.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

M. de Vaugiron

au B. du mouvement des Troupes.

R. Le 27. Xbre

Versailles Le 19 Xbre 1782

D'après votre proposition, du 11. de ce mois Monsieur, je donne des ordres pour faire relever par un Capne en second Le Sr. d'Iffe Capne au Régiment de Rohan Soubise qui a été nommé Capne Commandant de la Compagnie de Chasseurs depuis qu'il est détaché avec les 400. hes de ce Régiment employés pour la garnison des Vaisseaux.

je mande aussi à M. le Cte de Durat de faire relever le S. Breton Capne au Régiment de Vexin qui a passé à la Compagnie de grenadiers.

je joins ici une Lettre de M. le Bon de Salis qui demande que l'on fasse rejoindre 16. hes du détachement du Regt d'Hainault qui restent à son dépot de Lesneven, vous voudrés bien me la renvoyer en me marquant votre avis sur cette demande.

j'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant Serviteur.

Ségur

M. le Cte de Langeron

Bureau du Mouvement des Troupes.

à Versailles le 20. Décembre 1784.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13 de ce mois, et le tableau qui y étoit joint du mouvement de plusieurs Détachements de Garnison des vaisseaux qui vont rejoindre leurs Régiments sur les routes que je vous ai adressées à cet effet. Vous jugez bien que le Roi ne peut qu'approuver les changements qu'il vous a paru convenables de faire dans la direction de quelques unes de ces routes, et dont j'avais prévu la nécessité.

Sa Majesté aprouve également que vous ayez fait embarquer le Détachement du Régiment du Perche, pour Cadix où il complettera la garnison du vaisseau le Majestueux qui a été fournie par ce Régiment.

J'ai lieu de croire que l'arrangement qui a été convenu de faire fournir les Garnisons des vaisseaux et frégattes destinés pour l'Inde, par les

M. le Mis de Langeron.

troupes de la marine subsiste toujours puisque M. le Mis de Castries ne m'a point prévenu d'aucun changement contraire. J'écris cependant à ce ministre, pour lui rappeller cette convention, afin qu'il me fasse connaître ses dispositions à cet égard, vous voudrez bien en attendant vous conformer à l'usage établi jusqu'à présent, de ne point tirer ces détachements de l'infanterie.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

[illegible]

NOV 9 1919